

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(57^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Jeudi 8 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME LOUISE MOREAU

1. — **Loi de finances pour 1985 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5716).

**Relations extérieures.
Affaires européennes.
Coopération et développement.**

M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services diplomatiques et généraux.

Mme Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

M. Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires européennes.

Mme Nevoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

★ (1 €)

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la coopération et le développement.

M. Roland Bernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement.

M. Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les relations extérieures.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures.

M. Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. Dumas, ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 5732).

**PRESIDENCE DE Mme LOUISE MOREAU,
vice-président.**

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n^{os} 2347, 2365).

**RELATIONS EXTERIEURES
AFFAIRES EUROPEENNES
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT**

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère des affaires européennes, et du ministère chargé de la coopération et du développement.

La parole est à M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services diplomatiques et généraux.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Madame le président, monsieur le ministre des relations extérieures, monsieur le ministre des affaires européennes, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, mesdames, messieurs, 20 milliards : c'est le poids des crédits de l'ensemble des relations extérieures ; 20 milliards pour continuer d'être une grande puissance dans le monde malgré les mutations démographiques, économiques et culturelles qui affectent la planète ; 20 milliards pour assurer une présence diplomatique et culturelle dans 170 pays et aider bon nombre d'entre eux dans leur marche vers le développement ; 20 milliards pour adapter, en permanence, notre outil diplomatique aux changements profonds qui secouent son terrain d'exercice : bouleversement des moyens de communication, prodigieux développement des échanges qui amène toujours plus de Français à l'étranger et d'étrangers en France, émergence de nouvelles puissances, sans parler du développement contrarié mais inévitable des institutions européennes qui génère à tout moment, mais plus spécialement pendant une présidence française particulièrement fructueuse, des activités supplémentaires pour nos ambassades. Tel est le défi auquel se trouve confronté le ministère des relations extérieures.

Pourtant, qu'en est-il des crédits des services diplomatiques et généraux que je suis chargé de rapporter ? Ils s'élèvent à 9,3 milliards de francs et leur augmentation n'est en réalité que d'un demi-point, puisque les 2,57 p. 100 de progression base sur base des sommes affectées aux services diplomatiques seront dévorés à hauteur de 2,1 p. 100 par l'effet de change. Le régime auquel est soumis le ministère des relations extérieures est donc rigoureux. Il serait dangereux s'il était poursuivi plusieurs années de suite.

Mais, cette année, l'évolution des crédits a imposé des choix au ministère des relations extérieures et ces choix ont été acceptés dans une optique constructive et courageuse.

Je vous renvoie à mon rapport pour une analyse de l'évolution de chacune des actions du ministère. Je ne réserve d'insister, pendant les quelques minutes dont je dispose, sur les aspects les plus novateurs d'un budget qui tend à moderniser un ministère qui sait ne pas être à la recherche du temps perdu et dans lequel un M. de Norpois n'aurait plus sa place.

Dans les limites étroites que lui assigne le montant de ses crédits, le ministère des relations extérieures cherche à se moderniser, et j'en veux pour témoins tant la politique d'informatisation déjà bien amorcée que le redéploiement de postes ou la priorité donnée à l'audiovisuel.

Afin d'équiper l'administration centrale en moyens informatiques, six emplois de chargé de mission sont créés, tandis qu'apparaît une nouvelle structure au sein de la direction du personnel et de l'administration générale : le service « méthodes, formation, informatique ».

L'ensemble des crédits d'informatique, qui ont été regroupés pour plus de souplesse sur un seul chapitre budgétaire, bénéficie de 9 millions de francs de mesures nouvelles, ce qui correspond à une augmentation de plus de 64 p. 100.

Les efforts porteront sur quatre domaines.

La gestion du ministère d'abord, personnel et rémunérations, investissements et grands travaux, suivi des associations subventionnées.

L'administration des Français à l'étranger ensuite, avec la gestion automatisée du service central de l'état civil, et notamment le recours aux disques optiques qui permettront de stocker progressivement les actes dans leur intégralité et d'éditer automatiquement les documents administratifs demandés.

Le troisième domaine d'application de l'informatique est celui de la documentation, pour laquelle le département ne part pas de zéro puisque plusieurs banques de données existent déjà, notamment une banque des discours de politique extérieure de la France dite « Vergennes ». Un groupe de réflexion sur l'ensemble du traitement de l'information diplomatique a été mis en place et, dès cet automne, une expérience d'informatisation de la direction des affaires africaines et malgaches a été entreprise.

Enfin, dernier point d'ancrage de l'informatisation du ministère, les postes diplomatiques, ambassades et consulats. Les ambassades de Pékin, New York pour l'O. N. U., La Haye — que j'ai eu l'occasion de visiter récemment — sont déjà informatisées. Washington, Bonn et Bruxelles le seront très prochainement. Quatre V. S. N. A. informaticiens ont suivi une formation spécifique et sont partis pour assurer la formation des personnels, la maintenance des matériels et le développement des logiciels. Les consulats généraux de Genève et de Londres sont déjà automatisés. New York et Montréal à leur tour verront, en 1985, leurs tâches d'immatriculation, de comptabilité, d'état civil, de délivrance des visas automatisées.

Dans une période de rigueur qui interdit d'espérer faire face à l'accroissement des tâches et à la progression du volume d'informations par des augmentations de personnel, le ministère des relations extérieures a choisi une voie résolument moderne, voie qu'il suit également en matière de redéploiement de postes. Les postes consulaires devenus moins importants sont ainsi fermés ou déclassés tandis que d'autres sont ouverts ou reclassés. Les considérations qui guident ces modifications du réseau consulaire tiennent à l'activité proprement consulaire du poste et à ses activités culturelles et commerciales, mais aussi à des critères géographiques et politiques. Vous trouverez dans mon rapport la liste des ouvertures et fermetures de consulats intervenues ces dernières années.

S'agissant des ambassades, je me félicite tout particulièrement de l'ouverture prochaine de celle de Brunei. En ce domaine, loin de se crispier sur les situations acquises le ministère conduit une politique dynamique.

La priorité délibérément accordée à l'audiovisuel, qui a été choisi comme le moteur de nos relations culturelles avec l'étranger, témoigne du même souci de modernisation. Dans un budget d'intervention de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques en baisse, et je ne peux que le déplorer, les dotations consacrées aux moyens audiovisuels augmentent de près de 6 p. 100, et la progression est encore plus forte si l'on considère que, l'année dernière, le ministère supportait une partie de la subvention à Radio France internationale, prise en charge cette année sur les crédits de la redevance. Cette progression correspond à une orientation qui me paraît bonne à tous égards : la diffusion de la langue et de la culture françaises doit aujourd'hui, pour être efficace, passer aussi par l'intermédiaire des moyens modernes de communication, radio et surtout télévision.

Ainsi, Radio France internationale verra son budget croître de 13 p. 100 et la participation du département s'élèvera à 66 millions de francs. R. F. I., qui émet maintenant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, achèvera la mise en place de l'émetteur de Montsinéry, en Guyane, tandis qu'une collaboration avec la Deutsche Welle permettra l'utilisation d'un émetteur au Sri Lanka.

En matière télévisuelle, j'insisterai tout particulièrement sur le programme télévisé francophone T. V. 5, que le ministère financera à hauteur de 18 millions de francs, auxquels s'ajouteront 5 millions en provenance de la redevance. Ce programme, diffusé par le satellite de télécommunication E. C. S., est destiné aux réseaux câblés européens. Il associe les trois sociétés de programme françaises — T. F. 1, Antenne 2 et F. R. 3 — à la R. T. B. F., branche francophone de la télévision belge, et à la télévision suisse.

T. V. 5, conçu sans publicité et lancé le 2 janvier 1984, a constitué la première opération de programmation internationale par satellite et a ainsi devancé le programme commercial britannique *Sky channel*.

T. V. 5 présente actuellement une sélection d'émissions déjà diffusées sur les chaînes nationales et est retransmis trois heures chaque soir. Son auditoire potentiel est estimé à un million et demi de foyers. Un accroissement de la durée de diffusion et une amélioration de la qualité de la programmation sont à l'étude.

Ainsi est traduit dans les faits un des principes essentiels du projet culturel extérieur : « Assurer la place de la France dans les réseaux mondiaux de la communication et de l'audiovisuel. »

Cette modernisation du ministère, dont témoignent le développement de l'informatisation et la priorité donnée à l'audiovisuel, va de pair — je n'aurai garde de l'oublier — avec la poursuite de l'œuvre de justice sociale engagée depuis 1981 par le ministère des relations extérieures.

La titularisation des agents de catégorie C de l'étranger recrutés à Paris se poursuit. S'il faut déplorer des retards, ils sont imputables aux délais dans la parution des textes d'application. A ce sujet, j'appelle l'attention du ministre sur les problèmes que peut soulever l'application du plan de titularisation pour certains emplois à l'étranger. Il conviendra que les textes d'application prennent la mesure de ces difficultés, afin d'éviter, par exemple, que l'on ne procède au recrutement d'auxiliaires étrangers dans des fonctions où des raisons de sécurité plaideraient en faveur du recrutement de nationaux.

La justice, je l'ai retrouvée également dans les mesures prises afin de pallier, pour le personnel du ministère, les conséquences de l'appréciation de certaines devises. Je regrette néanmoins que le ministère des finances ait jugé bon de ne compenser l'effet de change qu'à hauteur de 85 p. 100 des traitements.

On agit aussi dans le sens de la justice quand on recrute des gardes et des techniciens de sécurité pour les ambassades et les consulats afin de protéger un personnel plus particulièrement exposé aux risques d'attentats, ou quand les temps de séjour dans certains pays aux conditions de vie spécialement difficiles sont raccourcis.

Ce souci de justice s'étend aux étrangers réfugiés en France comme aux Français de l'étranger. La subvention de l'office français de protection des réfugiés et apatrides croît de près de 47 p. 100, permettant à cet organisme de mieux exercer sa mission. Quant aux Français de l'étranger, ils bénéficient d'une assistance accrue, qu'il s'agisse de l'amélioration de la protection sociale de nos compatriotes âgés, démunis ou handicapés, ou de la scolarisation des enfants français. Le système de bourses, revu et informatisé, obéit à des critères de transparence, de rigueur et de justice sociale qui permettent de considérer qu'aucun élève français résidant à l'étranger ne devrait plus être écarté de notre système éducatif pour des raisons financières.

Au terme de cet exposé nécessairement rapide, je voudrais faire part à l'Assemblée de ma conviction : je crois que le projet de budget des services diplomatiques et généraux, eu égard au caractère incontournable d'une contrainte telle que l'effet de change, permet non seulement de sauvegarder l'essentiel mais aussi de poursuivre l'œuvre de modernisation et de justice entreprise au cours des dernières années.

Mais il faut garder à l'esprit que l'effort demandé à nos services est important. Il sera difficile d'aller au-delà, sauf à courir le risque de voir réduit le rayonnement de la France et affaibli le rôle très positif que notre pays joue pour la paix entre les peuples et le respect des droits de l'homme.

La commission des finances a adopté les crédits des services diplomatiques et généraux. Elle demande à l'Assemblée de les adopter à son tour. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Mme le président. La parole est à Mme Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'activité du ministre des relations extérieures ces deux derniers mois illustre, il me semble, de manière assez spectaculaire les grands axes de la politique étrangère de la France. Que ce soit l'accord franco-libyen qui aboutit au retrait des troupes étrangères du Tchad, que ce soit la conférence de San José qui rassemble les Européens autour de la France pour soutenir les efforts de paix du groupe de Contadora en Amérique centrale, que ce soit le discours à l'O. N. U. sur la politique d'apartheid menée par

l'Afrique du Sud, que ce soit le renforcement de la réconciliation avec l'Algérie ou le climat de nos relations avec les Soviétiques depuis le voyage du Président de la République ou, plus subtilement, au cours de l'affaire Abouchar, autant de faits, pour n'en citer que quelques-uns, qui montrent, depuis deux mois en particulier, le succès de notre politique étrangère dans le monde et la place que la France sait y occuper.

Cela dit, la question que je suis obligée de poser aujourd'hui est la suivante : l'intendance suit-elle ?

Le rapport que j'ai présenté à la commission des affaires étrangères s'efforce, monsieur le ministre des relations extérieures, de recenser les légitimes inquiétudes que ce projet de budget pour 1985 suscite et que vous n'avez pas dissimulées à la commission, mais aussi les choix positifs qui engagent l'avenir de votre département et qui se trouvent confortés en 1985.

Je commencerai, si vous le voulez bien, par les inquiétudes.

Inquiétudes, à l'évidence, sur l'emploi : les nombreuses suppressions de postes ; le retard pris par la titularisation ; la persistance des emplois clandestins ; les inégalités qui demeurent en matière de primes, d'indemnités de résidence et d'allocations familiales ; la difficulté, voire l'impossibilité pour les recrutés locaux, dans nombre de postes, d'obtenir un contrat de travail ; le blocage des possibilités de temps partiel ne donnent pas de l'emploi et des conditions de travail dans ce ministère une image aussi dynamique qu'on le voudrait. Je l'ai souligné à plusieurs reprises ; je regrette d'avoir à le redire cette année.

Inquiétudes encore en ce qui concerne l'activité culturelle extérieure, qui voit ses crédits fondre comme neige au soleil depuis de longues années. Si cette situation n'était que conjoncturelle, on pourrait se dire que c'est un mauvais moment à passer. Mais je me demande si nous n'assistons pas à un changement plus profond, qui traduirait donc un changement de la politique culturelle du département. Quelle est en effet la tendance que nous voyons se dégager ?

Premièrement, on soustrait un certain nombre d'activités, notamment les activités d'enseignement dit français aux adultes, c'est-à-dire les seules qui soient lucratives. On les soustrait à des établissements privés que nous subventionnons par ailleurs. Pourquoi cela ? Cela peut être une très bonne solution, mais à condition d'avoir et de conserver les moyens de faire fonctionner les centres et instituts culturels que nous avons installés un peu partout dans le monde et qui tirent une bonne partie de leurs ressources de leurs activités d'enseignement.

Or, si l'on envisage, comme plusieurs textes me le font craindre, un glissement des activités d'enseignement aux adultes des instituts et des centres vers d'autres établissements, et si, parallèlement, on voit diminuer notablement leurs subventions, comment ces instituts et ces centres vont-ils continuer à fonctionner dans l'avenir ?

Je me suis rendue à Londres lundi dernier, pour apprécier sur le terrain la tendance qui se dégage des orientations générales de ce projet de budget et des choix du département. Il se trouve que, sans l'avoir cherché, j'ai constaté que les subventions aux trois instituts français de Grande-Bretagne ont baissé d'environ 16 p. 100, cependant que la subvention à l'Alliance française augmentait. Pourquoi pas ? Mais encore ce mouvement devrait-il s'accompagner d'un transfert de nos moyens vers une action culturelle plus audiovisuelle, puisque telle est la priorité réaffirmée de ce budget. Or ce n'est pas le cas en Grande-Bretagne, en dépit de l'importance de ce pays et de la demande croissante qui s'y manifeste en moyens d'enseignement et de communication de la langue française. Et si je m'attarde sur l'exemple de Londres, c'est qu'il n'est pas isolé ; j'aurais pu en citer d'autres.

M. Jean-Marie Daillet. Bien sûr !

Dans le même temps, l'action culturelle à l'étranger d'autres ministères s'accroît. Je pose donc la question de l'avenir de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Est-elle destinée à n'être plus qu'une succursale de l'éducation nationale à l'étranger pour la scolarisation des enfants, alors qu'elle a été, qu'elle est encore, qu'elle peut rester bien autre chose ?

Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis. C'est une question que l'on ne peut pas ne pas se poser quand il est encore temps.

Je considère que la diplomatie culturelle de la France est prioritaire et fondamentale et que le projet culturel de la France doit rester étroitement lié à notre diplomatie.

M. Jean-Marie Daillet. D'accord !

Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis. J'avais d'ailleurs cru comprendre que la culture était une priorité du Gouvernement depuis 1981, même si d'autres priorités se sont dégagées depuis.

Voilà pour les inquiétudes.

J'en viens maintenant aux choix très positifs de ce budget, d'autant plus positifs qu'ils sont réaffirmés dans un contexte de rigueur croissante.

D'abord, comme l'a souligné M. Josselin, l'informatisation et la modernisation des services, des équipements, du matériel de communication reçoivent une impulsion considérable; nous pouvons nous en féliciter.

L'importante action audiovisuelle engagée dans les précédents budgets est confirmée; elle sera développée à travers Radio France internationale, T.V. 5 et un certain nombre d'opérations ou d'accords bilatéraux télévisuels.

L'objectif de solidarité et de justice qui est le nôtre depuis 1981 est encore traduit dans ce budget de 1985 dans les crédits consentis aux actions en faveur des Français de l'étranger, des réfugiés, des immigrants, c'est-à-dire des plus démunis. Je m'en félicite également.

Mais c'est au redéploiement des postes consulaires et culturels effectué par le département que je souhaite m'arrêter quelques instants. En effet, n'importe quel corps, s'il est vivant, doit s'adapter à l'évolution du milieu dans lequel il est implanté. Ainsi, le corps diplomatique s'adapte aux changements démographiques, politiques, économiques, sociaux, culturels du monde dans lequel il est placé. Si tel n'était pas le cas, il se condamnerait ou se scléroserait. C'est pourquoi, de tout temps, ont été ouverts ou fermés des postes dans le monde entier.

En 1984, huit consulats ont été fermés: Belfast, Benghazi, Majunga, Malaga, Nouadhibou, Oujda, Porto Alegre et Gênes. Parallèlement ont été créés ou vont l'être ceux de Ryad, Saïda, Tripoli, Miami ainsi qu'une ambassade à Brunei. A titre de comparaison, je vous indique que douze consulats ont été fermés en 1970-1971 et onze en 1976. Qui se le rappelle? Qui en a même entendu parler?

Si je me félicite que l'on ouvre enfin en 1985 un poste à Miami, qui est actuellement le cœur de l'activité économique et culturelle du sud des Etats-Unis, notamment avec les pays d'Amérique latine, je regrette profondément qu'on ait cru devoir fermer celui de Denver en 1969, alors que l'activité scientifique et économique de cette ville explose depuis dix ans.

Je rappelle que la carte consulaire fait apparaître que la représentation de la France est deux fois plus dense que celle de pays d'importance comparable, comme la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne. Il y a une très nette suprématie des représentations françaises en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient et un nombre de représentations voisin en Amérique et en Asie-Pacifique.

Même en tenant compte des suppressions intervenues ou à venir, le réseau consulaire français à l'étranger demeurera au niveau de celui des Etats-Unis. Dans bien des villes où des fermetures ont été décidées, la France a d'ailleurs été précédée par d'autres pays, soucieux comme elle d'adapter leur implantation diplomatique aux nouvelles données politiques ou économiques. Des Etats comme le Canada, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne effectuent d'ailleurs, tous les deux ou trois ans, une réévaluation systématique de leurs implantations. Le réseau français, beaucoup plus dense, beaucoup plus diversifié, aurait peut-être besoin d'être ainsi « réapprécié » régulièrement: la régularité de l'opération dédramatiserait peut-être un peu les décisions prises et ferait mieux apparaître les objectifs du redéploiement de l'outil diplomatique.

Il faudrait essayer d'avoir une approche moderne et désépouillée de cette nécessité. Il est d'ailleurs plaisant, parce que paradoxal, de voir que ceux qui dénoncent les fermetures de postes, comme autant de renoncements, sont les mêmes qui tempêtent contre le « trop d'Etat » toujours et partout.

Je terminerai, monsieur le ministre, en soulignant ce qui fait la spécificité de ce budget. Vous avez d'ailleurs souligné récemment que 60 p. 100 des dépenses de votre département sont effectuées à l'étranger ou réglées en devises, ce qui montre l'importance du rajustement des rémunérations des agents et des crédits de fonctionnement des postes, en fonction des fluctuations du dollar.

Je rappelle à ce sujet que deux amendements déposés par le Parlement à la loi de finances pour 1984 avaient précisément pour objet de permettre aux parlementaires de connaître le

montant des mesures de compensation prises dans le courant de l'année budgétaire. C'est ainsi que, pour la première fois, j'ai pu connaître les sommes consacrées par le Gouvernement à la compensation des pertes de pouvoir d'achat des agents et des crédits de fonctionnement des postes.

Il est très satisfaisant de constater à travers la mise en place de ce mécanisme que le Gouvernement a conscience de la spécificité de l'administration des relations extérieures de la France et des difficultés croissantes qui naissent de l'aggravation des conditions de vie dans un nombre de plus en plus grand de pays étrangers.

C'est pourquoi la commission des affaires étrangères, en dépit des inquiétudes réelles qu'elle a sur des points précis — j'aimerais d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous me répondiez à leur propos — a approuvé l'ensemble de ce budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires européennes.

M. Adrien Zeller, rapporteur spécial. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le rapport que je suis chargé de présenter traite des relations financières entre la France et la Communauté et conduit tout naturellement à examiner très succinctement, hélas! la politique de la France au cours de l'année 1984.

La contribution de la France au budget de la Communauté représentera, d'après le projet de budget qui nous a été présenté, 35 milliards de francs, soit 8,8 p. 100 de plus qu'en 1984 et 4 p. 100 environ du budget de la nation. Mais nous savons d'ores et déjà que ce montant est sous-évalué d'environ 4 milliards de francs et qu'il faudra, comme en 1984, inscrire dans un collectif cette somme supplémentaire qui accroîtra d'autant le budget de la nation, lequel apparaît donc, à cet égard, nettement sous-évalué.

Au-delà de cette considération, qui illustre d'ailleurs la crise financière de la Communauté, et compte tenu des engagements européens de la France, le rapporteur voudrait plaider, une fois de plus, pour obtenir du Gouvernement une présentation en annexe du budget de l'ensemble des relations financières, budgétaires et extra budgétaires, entre la France et la Communauté afin qu'apparaisse clairement la traduction financière d'un côté de l'action communautaire de la France et, de l'autre, de l'action de la Communauté en France, tant dans les domaines agricole, social, régional que dans des secteurs relativement nouveaux, la coopération scientifique par exemple.

Cette demande n'a pas pour but de porter un jugement sommaire sur le solde budgétaire entre ce que la France verse à la Communauté et ce qu'elle tire des fonds européens, à l'instar de démarches nationales dont il faut parfois, souvent même, dénoncer la nuisance. Sa satisfaction permettrait simplement de mieux faire apparaître les articulations entre les actions communautaires et nationales et à assurer une meilleure efficacité du contrôle parlementaire. Demain, par exemple, on ne pourra plus parler de l'aménagement du territoire en France et de son financement sans évoquer l'intervention du fonds européen de développement économique régional.

Cette demande est d'autant plus urgente que le Parlement devra débattre, au cours de l'année 1985, de l'accroissement des ressources propres de la Communauté et de l'élévation, dès le 1^{er} janvier 1986, de 1 p. 100 à 1,4 p. 100 du taux de prélèvement de la Communauté sur la T.V.A., ce qui représentera une surcharge budgétaire de l'ordre de 9 milliards de francs et un alourdissement des prélèvements obligatoires dans notre pays. Cela se traduira par une progression de l'ordre de 25 p. 100 des dépenses communautaires.

Mais cette demande dénote aussi une arrière-pensée, monsieur le ministre: elle vise à conforter le Gouvernement français dans l'idée que certains Etats de la Communauté — ce sont souvent les petits pays — apparaissent, à l'examen des flux budgétaires, beaucoup plus favorisés que la France. Cela montrerait également que notre pays n'a aucune raison de pallier la mauvaise volonté d'autres Etats, par exemple face à la demande britannique ou à d'autres difficultés budgétaires de la Communauté.

On ne peut cependant traiter des questions budgétaires sans évoquer, ne serait-ce que brièvement, la politique européenne de la France, notamment les résultats du sommet de Fontainebleau qui nous apparaissent à la fois positifs et précaires, surtout dans le domaine budgétaire.

A Fontainebleau, la France a consenti des efforts et accepté des sacrifices économiques et financiers, en particulier en ce qui concerne la limitation de la production laitière et la compensation du déficit britannique à laquelle nous contribuerons dans la proportion de 34 p. 100. Cette attitude que je ne conteste pas *a priori* — et loin de là ! — doit, à mes yeux conduire la France à être particulièrement exigeante à quatre égards.

En premier lieu, elle doit veiller à la préservation de la politique agricole commune et du potentiel de production agricole français face aux contraintes de la discipline budgétaire.

En deuxième lieu, il faut que la France soit plus ferme à l'égard de certaines pratiques nationales. Je pense notamment aux aides à l'agriculture accordées par certains grands pays voisins. En effet, elles sont dangereuses pour l'agriculture de notre pays, car elles faussent directement les conditions de la concurrence.

En troisième lieu, la France doit réitérer et appuyer ses demandes relatives aux relations économiques et commerciales avec les Etats-Unis, puisqu'elle n'a rien obtenu dans ce domaine, ni de ce pays ni de la part de nos partenaires.

En ce qui concerne la hausse du dollar, je tiens à appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que si, demain, la monnaie américaine baissait, cela entraînerait la baisse des cours du marché mondial des céréales — du maïs et du soja en particulier — et la situation pourrait être d'une extrême gravité pour les intérêts agricoles français. Il en résulterait en effet tant un accroissement des importations de produits agricoles de substitution en provenance des Etats-Unis que l'impossibilité de financer les exportations de produits français, faute de disposer des ressources budgétaires communautaires nécessaires. Il s'agit là d'une véritable bombe à retardement contre laquelle la France doit, dès à présent, se prémunir en engageant une politique de nature à éviter des difficultés, hélas ! prévisibles.

Enfin, la France doit être particulièrement exigeante à l'égard des conditions d'admission de l'Espagne dans la C.E.E., admission que l'on ne peut pas empêcher *a priori*. A cet égard, ce n'est pas l'exemple anglais qui doit nous servir de référence, mais bien plus l'exemple italien et, davantage encore, l'exemple grec, car ce pays a une conception particulièrement élastique de ses obligations. Cela a d'ailleurs justifié l'ouverture de cent cinquante procédures graves à son encontre. L'image favorable qu'à la Communauté dans notre pays ne survivrait pas au désordre et à la paralysie que provoquerait une entrée de l'Espagne insuffisamment maîtrisée.

Cependant, pour être exigeant au niveau de la Communauté, il faut éviter d'être trop souvent en position de demandeur. Ainsi l'une des raisons de notre faiblesse relative vis-à-vis de notre partenaire allemand dans le domaine agricole est liée aux avatars monétaires que notre pays a connus en 1981, en 1982 et en 1983. La situation n'est d'ailleurs pas encore totalement rétablie.

Sachons donc ne plus tomber dans de telles erreurs. Faisons également en sorte, monsieur le ministre, que nous ne soyons plus désavoués en application de la législation communautaire. Il y a encore trop de douanes ou, presque totalement, nous nous mettons en infraction. Pensons par exemple à la vignette sur le tabac et sur l'alcool pour l'instauration de laquelle nous avons été condamnés, comme cela était parfaitement prévisible. Pensons aussi à La Chapelle Darblay et à d'autres affaires en suspens dans lesquelles nous avons négligé le respect des règles communautaires et nous exposant inutilement aux injonctions de la Commission et de la Cour de justice. Sachons enfin, et surtout — et ce sera ma conclusion — retrouver le plus rapidement possible les chemins de la croissance, de la réduction du chômage, de la diminution du déficit structurel de notre commerce extérieur à l'égard de nos partenaires européens directs.

Ce sont là, me semble-t-il, les véritables conditions pour que la France puisse jouer efficacement et durablement son double rôle de moteur et de plaque tournante des points de vue politique, économique, intellectuel et culturel dans la Communauté à douze qui est en train de naître sous nos yeux. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à Mme Nevoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

Mme Paulette Nevoux, rapporteur pour avis. Depuis deux ans, la commission des affaires étrangères, à l'instar de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, émet un avis sur les affaires européennes à l'occasion de la discussion budgétaire.

Du point de vue de la politique étrangère française, la preuve de l'importance communautaire n'est plus à faire. L'ensemble des négociations commerciales internationales, mais aussi l'intervention de la C.E.E. en tant que telle dans les différentes instances internationales ou dans divers conflits régionaux, et dernièrement en Amérique centrale, sont là pour le prouver.

Du point de vue strictement budgétaire, il ne fait de doute pour personne que l'appartenance de la France à la C.E.E. est porteuse de lourdes conséquences sur le plan de son budget. Pourtant, il n'existe pas à proprement parler de budget des affaires européennes, et cela est normal.

Le ministre des affaires européennes utilise les services du ministère des relations extérieures sans qu'il soit possible de les distinguer. De plus, chaque ministère a en charge, pour ce qui le concerne, les questions européennes. C'est le cas, plus particulièrement pour le ministère de l'agriculture, pour le ministère de l'économie, des finances et du budget et pour le ministère des relations extérieures. Celui-ci assure notamment le fonctionnement de la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes, qui est installée à Bruxelles.

Au niveau des administrations centrales, une seule structure est spécifiquement vouée aux questions communautaires : il s'agit du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne. Ce secrétariat général fait partie des services du Premier ministre. Son fonctionnement est assuré par le ministère de l'économie, des finances et du budget. Les dépenses de fonctionnement de ces différentes cellules administratives ne sont pas isolées dans les documents budgétaires des administrations centrales.

Par ailleurs, on retrouve dans de nombreux budgets des lignes traduisant l'appartenance de la France à la Communauté.

Il demeure que le débat budgétaire offre une occasion privilégiée à la commission des affaires étrangères pour émettre un avis sur les affaires européennes. Il s'agit de mettre en lumière les acquis de la présidence française et leurs prolongements, et d'analyser les enjeux de l'avenir.

J'en viens aux acquis de la présidence française et à leurs prolongements.

Lorsque, en janvier 1984, la France a pris la présidence de la Communauté, l'objectif qu'elle s'était fixé était triple : résoudre les difficultés internes accumulées par la C.E.E. depuis plusieurs années ; assurer un meilleur fonctionnement des politiques communes existantes et préparer leur relance dans la perspective de l'élargissement ; ouvrir les voies de l'avenir, notamment en favorisant le développement d'une Europe plus proche des citoyens et en jetant les bases de la construction politique de l'Europe.

Les contentieux identifiés, notamment lors du conseil européen de Stuttgart en juin 1983, ont été circonscrits au conseil européen d'Athènes en décembre 1983.

A Bruxelles, les 19 et 20 mars dernier, des orientations et des arrangements fondamentaux ont été arrêtés dans les principaux secteurs concernés.

La rationalisation de la politique agricole commune a été permise par un retour à l'unité des prix et à l'unité du marché, grâce à un programme précis de démantèlement des montants compensatoires monétaires et à la maîtrise des productions — je pense notamment à la production laitière — qui, jusqu'à présent, conduisaient à des excédents ou à des dépenses trop lourdes.

De plus, les décisions d'application nécessaires ont été prises dès le conseil agricole du 30 mars. Elles portent notamment sur la régulation et la production laitière, sur les fruits et les légumes, sur la fixation des prix pour la campagne agricole 1984-1985 et sur l'ouverture des négociations avec les Etats-Unis, dans le cadre du G.A.T.T. en ce qui concerne les substituts de céréales.

Les principes permettant d'appliquer au budget communautaire une discipline budgétaire et financière correspondant à la politique de rigueur, que s'imposent tous les Etats membres en période de crise, ont été aussi adoptés.

L'orientation relative à l'augmentation des ressources propres de la Communauté a été définie.

Je veux souligner aussi le meilleur fonctionnement et la relance des politiques communes existantes.

Sans passer en revue l'ensemble des politiques communes, je mentionnerai quelques domaines significatifs.

S'agissant de la coopération industrielle, l'action communautaire au cours de la période récente s'est développée dans trois directions. En France, elle a fait l'objet d'une communication lors du conseil des ministres du 11 avril dernier.

En dépit de la suppression des droits de douane et de l'amélioration des restrictions quantitatives aux échanges, la réalisation du marché intérieur nécessite des approfondissements. Sous la présidence française, des progrès significatifs ont pu être réalisés : les directives sur les formalités aux frontières, les principes de la politique de normalisation, l'adoption de quinze directives d'harmonisation des réglementations techniques, et le renforcement de la politique commerciale commune avec le « nouvel instrument de politique commerciale », qui était en discussion depuis plus de deux ans. La coopération dans le domaine des industries traditionnelles s'est poursuivie.

La poursuite du plan de restructuration du secteur de la sidérurgie s'est traduite par la prorogation des quotas de production et par la mise en place d'un second volet social.

Dans d'autres secteurs traditionnels tels que le textile, la construction navale ou les pâtes à papier, l'action communautaire vise à s'assurer que les politiques nationales conduisent à une réduction harmonieuse de capacités de production souvent excédentaires et à une meilleure exploitation des ressources européennes.

Mme le président. Mme Nevoux, il conviendrait de conclure car vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

Mme Paulette Nevoux, rapporteur pour avis. Je voulais évoquer, dans ce bilan, le développement d'une coopération européenne dans le domaine des industries nouvelles grâce à une politique de recherche dynamique et à la mise en place d'un espace social européen.

Je terminerai en évoquant les défis de l'avenir et le rôle de la Communauté économique européenne sur la scène internationale. Même si les consultations des Dix, dans le cadre de la coopération politique européenne, n'ont pu toujours aboutir à des prises de position communes, les avantages de cette coopération sont réels.

Il apparaît que l'année 1985 sera essentielle pour la mise en œuvre de nombreuses orientations définies au cours de la présidence française de la Communauté. Pour l'avenir, les négociations en cours devront avoir pour souci de préserver l'acquis communautaire. Il sera aussi question de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, qui passe par des solutions équilibrées.

La commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère des relations extérieures en ce qui concerne les affaires européennes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, comme vous l'avez constaté, les rapporteurs qui m'ont précédé n'étaient pas heureux, et c'est le moins que l'on puisse dire.

Le budget des relations culturelles de 1985 marque une nouvelle et malheureuse étape dans une consternante évolution. Les crédits destinés à l'action culturelle à l'étranger diminuent même en valeur absolue, et très fortement si l'on tient compte de l'érosion monétaire. La réduction porte principalement sur les crédits d'intervention du titre IV qui baissent de 6,47 p. 100, et surtout sur les crédits d'investissement des titres V et VI, dont l'amputation atteint 14 p. 100.

Déjà l'an dernier, je dénonçais, avec les agents de cette direction des relations culturelles, un budget qui entretenait du béton et des fonctionnaires, sans donner à ces derniers les moyens de travailler. Cette situation s'est encore aggravée cette année, notamment en raison de l'effet de change. Le dollar est sous-évalué. De plus, il est compté tantôt à 8 francs, tantôt à 8,38 francs. C'est une méthode curieuse de retenir des cours différents selon les périodes auxquelles les divers chapitres ont été élaborés. Aussi devez-vous, monsieur le ministre des relations extérieures, en 1985 comme en 1984, soit demander au ministre des finances de nouveaux crédits, soit annuler un nombre élevé de crédits d'intervention, comme vous l'avez fait l'an dernier.

La « clochardisation » du ministère, dont vous avez déclaré devant la commission des affaires étrangères qu'elle était terminée, va donc s'accroître. Nos représentations à l'étranger continuent à être menacées de se voir couper le téléphone et l'électricité.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Non !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. J'espère que vous nous préciserez de quelles garanties vous disposez à cet égard !

M. le ministre des relations extérieures. Très volontiers !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Si le gage est constitué par des annulations de crédits d'intervention en cours d'année, il s'agira de la même mauvaise politique que celle que nous connaissons cette année.

Huit centres culturels seront fermés, mais ceux qui restent n'ont pas les moyens de travailler convenablement. Certaines de ces fermetures étaient peut-être nécessaires, mais je dois dire que je n'ai pas bien compris quels étaient les critères choisis. Le fonctionnement d'un centre ou d'un institut culturel est très lié, vous le savez, à la personnalité de son directeur. Il est pratiquement impossible de le rouvrir quand il a été fermé. Il est donc dangereux de le fermer sans s'être demandé si c'est véritablement nécessaire.

Le projet culturel ambitieux et très intéressant que vous aviez défini n'a reçu d'application que dans le domaine radiophonique. Nous devons nous féliciter, sur ce point, de la construction de l'émetteur de Montsinéry qui a été demandé il y a quatre ans à votre prédécesseur par la commission des affaires étrangères et imposé par le Parlement grâce à un transfert de crédits du fonctionnement vers l'équipement. Il devrait commencer à fonctionner bientôt.

S'agissant des affaires culturelles, la coordination interministérielle n'est pas encore au point. Le C.I.R.C.E., le comité interministériel pour les relations culturelles extérieures, ne fonctionne pas véritablement faute d'un décret attendu depuis le début de l'année. De même, la place et le rôle du commissariat général de la langue française auquel je suis particulièrement attaché, ne sont pas suffisamment définis.

Dans les documents qui nous ont été communiqués, j'ai noté plusieurs anomalies. Ainsi sur les 2.000 professeurs de français qui relèvent de la direction des affaires culturelles, 500 sont en poste au Maroc. C'est beaucoup ! Et cette répartition n'a aucune justification, sinon historique. C'est l'effet des pesanteurs habituelles de l'éducation nationale. En revanche, au Vietnam, seul point d'ancrage culturel véritable et constant que nous ayons en Extrême-Orient, où nous ne sommes pas seulement des partenaires commerciaux, mais où nous offrons une civilisation de référence pour un très grand nombre d'individus, il n'y a encore que cinq coopérants.

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Vous me demandez d'en réduire le nombre et ensuite vous vous plaignez qu'il n'y en a pas assez !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Vous devez vous tromper, monsieur le ministre, car je n'ai jamais rien demandé de tel.

Ce n'est pas la première fois que je signale ces anomalies de répartition.

Je serais très heureux que vous nous précisiez comment vous procédez aux annulations et aux redistributions de postes. C'est une question que je vous ai posée en commission et à laquelle vous ne m'avez pas répondu.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Je vous ai répondu.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Je le répète : il est anormal que nous n'ayons que cinq coopérants au Vietnam, un pays qui compte 50 millions d'habitants et où la demande de Français est très forte, comme le prouve la fréquentation considérable des cours du soir.

M. le ministre chargé de coopération et du développement. Je vous répondrai.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Un professeur qui n'a que quinze élèves à l'université le jour, du fait du *numerus clausus* qui a été institué pour qu'on n'établisse pas de comparaisons avec l'assistance à d'autres cours de langues, de russe par exemple, en a mille le soir. Les enseignants de français doivent recevoir les moyens de travailler. Je suis persuadé que vous trouverez sur ce point toutes les coopérations utiles.

Grâce à vos négociations avec M. Nguyen Co Thach, nous avons reçu l'assurance que les sépultures des Français au Vietnam ne seraient pas passées au bulldozer, et pourraient être

transférées en France. Mais vous ne disposez pas des crédits nécessaires pour appliquer cet accord. Demandez-les à votre collègue des finances !

Je vous ai écrit il y a déjà assez longtemps, monsieur le ministre des relations extérieures, sans obtenir de réponse, au sujet des visas accordés aux Vietnamiens. J'appelais notamment votre attention sur la motion votée à l'unanimité par le comité national d'aide aux réfugiés, qui comprend un très grand nombre d'organisations, d'hommes politiques et de travailleurs sociaux de tous ordres, et qui est présidé par notre collègue, M. Belorgey. Cette motion comportait des propositions très précises quant aux modalités d'attribution des visas. Je souhaiterais que vous me répondiez.

Au Cambodge, aussi, nos moyens culturels sont inexistantes, en dehors de ceux de quelques organisations humanitaires. Pourtant, lors d'un récent voyage que j'ai effectué avec quelques collègues, j'ai pu constater que la demande était forte. Il n'est pas facile d'y répondre en l'absence de relations diplomatiques. Mais, comme je l'ai déjà indiqué l'an dernier, la tradition française veut que nos relations culturelles avec un Etat ne soient pas liées à nos relations politiques. Nous avons des relations culturelles approfondies avec des pays avec lesquels nous n'en trefenons pas de relations diplomatiques. Je crois que des formules peuvent être trouvées : on les recherche actuellement. Je demande toute votre attention à cet égard.

Par ailleurs, il est désolant de constater que, pendant que nous déployons des moyens importants dans le Pacifique ou en Amérique centrale, nous laissons le français refluer à nos frontières mêmes.

Dans le Val d'Aoste ne se trouve qu'un représentant de l'Alliance française mais aucun représentant du ministère. A Jersey, où le nombre de Français est au moins égal à celui d'un chef-lieu de canton de trois à cinq mille habitants — et je ne parle que des Français de la première génération — il n'y a aucun professeur de français alors qu'il serait tout à fait facile d'y envoyer un couple d'enseignants des Côte-du-Nord ou de la Manche.

Au Luxembourg, partenaire européen important par les institutions qui y siègent, nous n'avons pas de professeurs non plus et, peu à peu, les étudiants luxembourgeois se tournent vers les universités allemandes, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Il faut donc revoir la répartition de nos moyens dans le cadre d'une stratégie conforme au projet culturel que vous avez adopté et qui, je le redis, m'a paru excellent.

J'en viens au personnel. J'ai constaté avec regret que vous aviez nommé quarante non-titulaires à des postes culturels. C'est un chiffre qui est hors de proportion avec ce que nous avons connu dans le passé. Il conviendrait d'éviter les nominations d'opportunité, parfois politique, et de nommer de préférence des fonctionnaires qui, dans la plupart des cas, sont d'excellents éléments. Je ne vois pas d'inconvénients à la nomination de non-titulaires choisis non seulement pour leur talent littéraire mais aussi pour leur capacité administrative. Mais certains ont un peu tendance à croire que n'importe quel diplômé peut devenir attaché culturel, ou assistant de coopération. La coopération et l'action culturelle, ce sont des métiers, et vous le savez bien, monsieur le ministre. Je crois qu'il faut être un peu plus vigilant dans ce domaine.

En matière de personnel, je n'étais déjà étouffé au temps de votre prédécesseur que le ministère des affaires étrangères ne soit pas arrivé à mettre sur pied une véritable filière d'avancement entre les secrétaires adjoints des affaires étrangères et le corps des conseillers et secrétaires.

Les secrétaires adjoints des affaires étrangères sont recrutés à un niveau de plus en plus haut, avec des diplômes de plus en plus élevés, et leur corps fournit des emplois de plus en plus importants. Dans un très grand nombre de pays, les premiers conseillers, c'est-à-dire, souvent, les charges d'affaires, proviennent du corps des secrétaires adjoints. Il convient donc d'assurer une carrière continue à tous les meilleurs, et ce, particulièrement à ceux qui occupent des emplois de cette nature. On ne peut pas les laisser pendant vingt ou trente ans à un plafond d'indice véritablement trop faible.

Je l'avais déjà dit à votre prédécesseur, monsieur le ministre : vous créez les corps des officiers à talons bleus et des officiers à talons rouges de l'ancienne marine française du XVIII^e siècle, c'est-à-dire des gens qui exercent le même métier, mais avec un statut totalement différent, très inférieur pour

certains, et sans espoir d'accéder au statut supérieur. Je suis persuadé que les inconvénients de cet état de choses ne vous échapperont pas.

Mme le président. Il serait temps de conclure !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. J'en ai presque fini. En ce qui concerne la politique de votre ministère à l'égard des associations, je me réjouis de la manière beaucoup plus défendue dont vous travaillez maintenant avec l'Alliance française et des conditions dans lesquelles les conventions passées avec cet organisme ont été mises en œuvre. Il était nécessaire de mettre fin à cette sorte de guerre qui sévissait entre l'Alliance française et les instituts français. C'est ce que vous avez fait, dans une large mesure.

L'Alliance française peut travailler dans nombre d'endroits où les instituts ne passeraient pas. Elle coûte beaucoup moins cher. A partir du moment où elle peut accomplir elle-même certaines tâches autant les lui laisser et confier aux instituts d'autres missions, que l'on pourrait appeler de haut de gamme, difficiles à exécuter et où il est nécessaire d'avoir des personnels plus nombreux. Quoi qu'il en soit, je me réjouis de la politique qui est désormais menée à l'égard de l'Alliance française, et je souhaiterais que vous l'étendiez à d'autres associations.

J'ai interrogé votre ministère sur ce point, en demandant quelles mesures il entendait mettre en œuvre pour développer ses relations avec les associations qui œuvrent dans le domaine de la coopération culturelle. La réponse que m'a été donnée est proprement coercitive ! On m'explique qu'on a mis en place une commission d'attribution des subventions pour éviter les doubles emplois et les rentes de situation que la tutelle s'exercera désormais par des commissaires du gouvernement en conseil d'administration, que l'informatisation permettra le suivi des subventions octroyées et que, au prix de ces mesures, le ministère des relations extérieures pourra donner une plus grande préférence à ses rapports avec les associations, malgré le plafonnement ou la suppression d'un certain nombre de subventions.

Ce n'est pas cela que je demandais ! Je demandais si vous vouliez faire avec d'autres associations — je pourrais vous en donner la liste, mais vous la connaissez — ce que vous faites avec l'Alliance française, c'est-à-dire un travail en coopération, et non pas seulement une mise en tutelle.

Mme le président. Monsieur le rapporteur, je vous prie de conclure.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. J'en ai terminé, madame le président.

J'ajouterai un mot sur les problèmes d'immigration. Il n'y a qu'une méthode pour lutter contre l'immigration clandestine : l'extension des visas. Elle n'est pas discriminatoire et, si des accords ont été passés, il faut les revoir.

Pour conclure, la commission des affaires étrangères, à la majorité, fournie par un seul parti...

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. C'est la majorité quand même !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis... a voté, contrairement à mon sentiment, les crédits de la direction générale des affaires culturelles, scientifiques et techniques. Mais j'ai noté les propos très désabusés de tous les commissaires sans exception sur la situation telle qu'elle se présente.

Je termine sur une note personnelle.

Mme le président. Rapide alors !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, une vieille tradition de service et de courtoisie existait dans tous les postes diplomatiques et nos agents diplomatiques ne considéraient pas qu'ils représentaient tel ou tel parti mais la France tout entière et ils réservaient, en particulier, un même traitement à tous les représentants élus, de quelque tendance qu'ils soient. Or j'ai pu constater récemment à mes dépens que cette tradition se perdait.

Un jeune chef de poste, qui fait état avec beaucoup de vigueur de ses convictions politiques, a purement et simplement refusé de me recevoir sous quelque forme que ce soit, alors que j'étais officiellement invité et reçu par le gouvernement du pays de sa résidence et qu'il avait été informé par la direction de votre administration géographiquement compétente, sous le prétexte qu'il n'avait pas reçu d'ordres écrits du département.

Mon cas n'est pas isolé. Cet agent avait procédé de la même façon peu de temps auparavant avec une haute personnalité du Sénat. D'après ce que m'ont rapporté des collègues, ces exemples tendent à se multiplier.

L'heure est à la décrispation, monsieur le ministre. Nous avons entendu à plusieurs reprises M. le Premier ministre l'affirmer. Il faudrait par conséquent décrisper l'ensemble des agents diplomatiques à l'étranger dans la façon dont ils concourent leurs relations avec les représentants élus.

M. Pierre Mauger. Et les rappeler à l'ordre ?

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis... et, d'une manière générale, les Français qui sont en voyage officiel. (*Applaudissements sur les bords de l'Assemblée pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme le président. Mes chers collègues, je ne voudrais pas manquer de courtoisie, mais il ne me sera plus possible de permettre aux orateurs de dépasser autant leur temps de parole. Il y a encore beaucoup à faire autour d'hui. Je vous prie donc de respecter le temps qui vous est imparti.

La parole est à M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles.

M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre des relations extérieures, j'ai plaisir à souligner tout d'abord la diligence apportée par vos services à répondre au question naire que je leur avais adressé... seize réponses sur dix-huit questions posées et cela dans les meilleurs délais pour la plupart d'entre elles.

J'ajouterai que les contacts que j'ai pu avoir avec les responsables des quatre directions opérationnelles ainsi que l'entretien que m'a accordé le directeur général adjoint m'ont permis de mieux mesurer et chiffrer le rôle de la direction générale depuis sa reorganisation en 1982, de mieux percevoir les évolutions envisagées, de mieux appréhender, enfin, la réalité de ce projet de budget et les choix qu'il sous-tend.

Cependant, avant d'aborder les aspects financiers, il me semble nécessaire de préciser que si les désordres constatés en 1982 et provoqués par les décrets du 27 juillet modifiant attributions et structures de l'ancienne direction générale sont maintenant bien lointains, subsistent encore des pesanteurs certaines et la nécessité d'améliorer la coordination entre les services de la coopération et du développement et ceux de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Cette remarque vaut également pour les autres ministères, car de plus en plus nombreuses sont les actions dans le cadre de la coopération et du développement qui exigent interventions convergentes et collaboration.

Il est urgent de réactiver le comité interministériel pour les relations culturelles extérieures et de mettre en œuvre un fonds interministériel d'intervention culturelle extérieure. Rapide et efficace dans l'action en dépendent. Il en résulterait probablement une meilleure cohérence entre politique extérieure, coopération et action culturelle, scientifique et technique.

La satisfaction que j'ai manifestée il y a quelques instants en ce qui concerne les facilités apportées à la préparation de mon rapport va, hélas, être fortement tempérée par l'examen du projet de budget lui-même, budget que vos propres services qualifient de « budget d'austérité ».

Dans le cadre d'un budget du ministère des relations extérieures en croissance de 5,94 p. 100, et d'une part réservée aux services diplomatiques et généraux en progression de 1,93 p. 100 seulement, les crédits consacrés aux relations culturelles avec l'étranger passent de 3 286 millions de francs à 3 198 millions de francs et diminuent donc de 2,68 p. 100.

Un examen plus attentif montre que les dépenses ordinaires en recul de 2,44 p. 100, sont moins touchées que les dépenses en capital qui regressent de 14,53 p. 100. A l'intérieur de ces dépenses ordinaires, un second constat établit la disparité d'évolution entre le titre III, moyens des services, qui connaît une progression minime de 2,10 p. 100 et le titre IV, interventions, qui voit ses crédits diminuer de 6,43 p. 100.

Élément aggravant, la hausse de certaines devises étrangères, dont l'incidence correspond à un peu plus de 2 p. 100 du budget de la section I, services diplomatiques et généraux, ramène prati-

quement à zéro son évolution et se traduit donc, pour le budget des relations culturelles, par une régression réelle de l'ordre de 4 à 5 p. 100 en francs courants.

Il aura donc fallu un certain courage aux responsables pour bâtir un projet de budget dans ces conditions.

C'est ainsi que 218 millions de francs d'économies brutes ont été réalisées.

Plus de 76 millions de francs au titre III, les principales étant la suppression de 88 emplois de chargé de mission et d'agent contractuel de première catégorie, ce qui représente un gain de 33,8 millions de francs, et la diminution de la subvention de l'État à l'office universitaire culturel français en Algérie, pour un gain de 33,19 millions de francs.

Plus de 141 millions de francs au titre IV, résultant pour 60 millions de francs de la réduction des sommes allouées à nos missions d'enseignement au Maroc et en Tunisie et des échanges d'enseignants, de la transformation d'une soixantaine d'emplois d'enseignant en postes d'enseignants « recrutés locaux » et de la suppression de 86 emplois d'attaché linguistique pour 46 millions de francs d'économies au titre des échanges culturels par la réduction de nos échanges artistiques avec certains pays et la reconduction en francs courants des subventions accordées aux centres et instituts culturels d'Europe occidentale, et, enfin, pour 27 millions de francs de l'amputation de programmes géographiques ou de coopération scientifique et des enveloppes consacrées aux programmes sectoriels.

Cette rigueur de gestion, malgré une évolution globalement négative des crédits, aura permis néanmoins de préserver quelques objectifs culturels prioritaires.

En premier lieu, l'encadrement scolaire des jeunes Français à l'étranger sera amélioré, la suppression des postes prévue au titre III étant compensée par un recours au recrutement local. Les charges supplémentaires ainsi induites seront supportées pour l'essentiel par le budget de l'État, les économies réalisées par transformation d'emplois d'enseignants rémunérés dans les conditions du décret de 1967 permettant d'abonder les subventions accordées aux établissements.

Parallèlement, l'effort de justice sociale engagé depuis deux ans sera poursuivi par l'extension du régime français de sécurité sociale aux titulaires recrutés sur place... les « recrutés locaux »... des établissements français autonomes, par l'octroi d'une indemnité aux « recrutés locaux » les plus défavorisés, par la reconnaissance, enfin, de la vocation à titularisation des personnels en service à l'étranger.

En second lieu, nos moyens d'intervention dans le domaine audiovisuel, où les mesures nouvelles s'élèvent à 17 millions de francs, sont préservés ou amplifiés.

Ils sont préservés pour le cinéma, ce qui est insuffisant, car un effort substantiel aurait dû être consenti pour l'achat de droits de diffusion de films.

Ils sont amplifiés pour l'action radiophonique extérieure, qui touchera une partie plus importante de la population du globe grâce à la mise en place d'émetteurs à Montsinéry, en Guyane, et à Moyabi, au Gabon, et à la conclusion d'un accord avec la Deutsche Welle au Sri Lanka.

Ils sont, enfin, augmentés sensiblement en ce qui concerne la diffusion de programmes télévisés en langue française par satellite avec le projet T.V. 5. Il est notamment prévu à cet effet une dotation de 5 millions de francs.

Ces considérations sur le budget... nécessité de poursuivre une politique d'économie dans le cadre d'une rigueur générale et de maintenir ou d'augmenter nos moyens d'intervention culturelle, scientifique et technique à l'étranger, développement des secteurs d'intervention audiovisuels, m'ont conduit à émettre diverses réflexions.

Le programme d'économies engagé au titre des personnels devra être développé par la poursuite de la politique d'aide à la formation et de substitution d'enseignants locaux, par l'engagement d'un plus grand nombre de « recrutés locaux » remplissant les conditions de qualité voulues, par la modification du système de traitement des enseignants rémunérés au barème, qui pourraient toucher un salaire de base équivalent au salaire métropolitain en francs, complété d'une indemnité de mission payée en monnaie locale et tenant compte de facteurs objectifs tels que le coût de la vie, l'éloignement, etc.

Cela implique la modification du décret du 28 mars 1967. Ces dispositions, favorisant moins outrageusement certains, seraient accompagnées d'une amélioration de la situation des « recrutés locaux » et d'une prise en charge d'une proportion plus élevée d'entre eux sur le budget du ministère des relations extérieures.

Ce même souci d'économie devrait également inciter à développer l'accueil et la formation sur place, dans des aires géographiques à définir, des boursiers étrangers, principalement pour la formation et le perfectionnement des professeurs de français.

En quelque sorte, il importe de faire mieux et plus avec des moyens réduits ou équivalents.

L'accent mis sur le développement des nouvelles techniques de communication devra être amplifié. Développement de nos médiathèques, meilleure combinaison des moyens télévision-cinéma, augmentation des achats de droits de diffusion télévisée de films, accès aux réseaux câblés étrangers, association de documents vidéo et écrits et de formes traditionnelles d'intervention, telles que les expositions, au service d'une animation culturelle plus dynamique, qualité accrue pour T. V. 5 qui permettra, en Europe, de mieux cibler nos interventions, développement de notre couverture radio mondiale, voilà autant de domaines où notre action peut s'exercer.

Parallèlement, notre champ d'intervention devra évoluer à la fois en direction de pays anciennement ou nouvellement industrialisés dans le domaine de la coopération scientifique et technique et en direction de pays qui se situent en dehors de notre sphère d'intervention traditionnelle dans le domaine des échanges culturels, artistiques et linguistiques. Je pense, en particulier, à certains pays anglophones, la Tanzanie, par exemple, qui souhaitent accroître leurs échanges avec la France.

Enfin, la coopération et les échanges culturels, scientifiques et techniques seront de moins en moins le privilège de l'État. Dans le cadre de la décentralisation, régions et départements se tournent de plus en plus vers l'extérieur. Sans freiner ce mouvement, il faudra faire en sorte de le suivre de façon à assurer une bonne coordination de nos moyens.

Observations et critiques ne doivent pas faire oublier que ce budget se situe dans le prolongement de deux budgets satisfaisants, qu'il marque une volonté de développer les techniques nouvelles de communication, qu'il poursuit une action d'amélioration des conditions des personnels défavorisés, qu'il est caractérisé par des mesures plus rationnelles et plus efficaces à terme de nos interventions, qu'il s'appuie, enfin, sur une coopération au service du développement des pays où nous intervenons.

Pour toutes ces raisons, le rapporteur avait engagé la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à adopter ce projet de budget. Compte tenu de la régression financière qu'il marque, la commission s'est abstenue.

Je souhaiterais, messieurs les ministres, qu'il en soit tenu compte et que vous ayez pleine conscience que, si nos interventions culturelles, scientifiques et techniques à l'étranger n'obtiennent pas les moyens qu'elles méritent, nous assisterons, à terme, à une régression de notre influence au bénéfice de pays qui pratiquent une politique plus réaliste et plus agressive dans ce domaine.

Nous continuons à constater, dans les différents pays avec lesquels nous entretenons des échanges culturels, un goût et une attente toujours aussi impatiente de notre culture. Si, depuis toujours, nous avons su, dans ce domaine, conquérir ces pays, n'avons-nous pas le devoir de continuer à répondre à cette attente et à ne pas les décevoir ?

Permettez-moi, messieurs les ministres, de rappeler cette réflexion de Montesquieu : « Les conquêtes sont aisées à faire, parce qu'on les fait avec toutes ses forces ; elles sont difficiles à conserver, parce qu'on ne les défend qu'avec une partie de ses forces » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération et le développement.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget de la coopération et du développement nous avait accoutumés depuis 1981 à un dynamisme que nous ne retrouvons pas cette année.

En effet, si nous considérons les masses budgétaires, l'année 1985 connaîtra un recul certain, de 3,8 p. 100, par rapport à 1984.

En réalité, deux chapitres à eux seuls expliquent cette contraction : la réduction à hauteur de 202 millions de francs des crédits de l'assistance technique et celle, de près de 60 millions de francs, qui concerne les crédits de paiement du F. A. C.

Pour le reste, l'évolution du budget traduit une réelle volonté de profiter d'une conjoncture difficile pour redéfinir une politique et rechercher une adéquation optimale des moyens —

objectifs dont nous ne pouvons que nous féliciter et que j'avais eu l'honneur d'esquisser dans le rapport que j'avais remis en 1982 au ministre alors chargé de la coopération et du développement.

Examinons tout d'abord la réalité des réductions de crédits qui affectent ce budget.

L'aide française, mes chers collègues, est caractérisée par un effectif élevé de coopérateurs, le plus élevé du monde lorsqu'on le rapporte à la population de notre pays. Sur les 16 528 assistants techniques civils, tous n'étaient pas en 1984 employés à des tâches indispensables. Les États d'accueil, par ailleurs, étaient confrontés à deux réalités incontournables : d'abord, leur incapacité partielle, surtout depuis deux ans, à contribuer financièrement à leurs engagements en matière de traitement ; ensuite, la présence sur place, et en nombre croissant, de ressortissants nationaux suffisamment formés pour occuper des emplois de substitution.

Sous l'empire de cette double nécessité, l'année 1985 verra donc le nombre de nos coopérateurs — essentiellement des enseignants — se réduire d'un peu plus de 11 p. 100.

Cette contraction inévitable s'accompagne toutefois de deux actions simultanées, dont notre assemblée mesurera sans doute l'importance : d'une part, les dispositifs de réinsertion en France des personnels expatriés, sur le détail desquels — et ces détails sont nombreux et importants — je me permets de renvoyer à mon rapport écrit ; d'autre part, le redéploiement de certains assistants techniques en fonction des besoins nouveaux ou nouvellement constatés, lorsqu'il s'agit de formes de coopération hautement qualifiées, soit encore d'implantation nouvelle de coopérateurs. Ainsi, douze postes nouveaux sont créés pour la Guinée Conakry, quatre-vingt-dix-neuf postes sont ouverts au Tchad, alors qu'il n'y en avait que vingt-cinq en 1981.

J'ajoute que ces coopérateurs seront mieux employés, c'est à dire plus utiles, grâce à certains crédits d'appui, dont la croissance est symptomatique et qui traduisent le souci que j'avais exprimé dans mon rapport précité d'aller progressivement vers une coopération par projet.

Ainsi, 20 millions de francs seront consacrés à la préparation des coopérateurs formateurs, ce qui représente un accroissement de 33 p. 100 par rapport à 1984. De même, 13 millions de francs — somme sans doute encore mineure mais clairement indicatrice — sont consacrés à de petites opérations de développement rural, bien insérées hors du champ traditionnel du F. A. C.

La question épineuse des bourses connaît, elle aussi, une amorce de réorientation. Contre des choix de formation universitaire, souvent pléthoriques dans le tiers monde — je pense aux carrières littéraires ou juridiques — des choix ont été faits en faveur des formations scientifiques et technologiques plus avancées, pour un montant de 4 millions de francs. Par ailleurs, une dotation pour aider aux échanges universitaires — échanges de réciprocité — est abondée de 2,5 millions de francs.

S'agissant du F. A. C., je ne peux que me faire l'écho des préoccupations de la commission des finances, au point qu'un amendement a été voté proposant de renoncer, en quelque sorte, les crédits du fonds. Heureusement, le manque à gagner de 60 millions de francs, ne laisse pas le F. A. C., seul face aux problèmes du financement du développement. En effet, aux 1 122 millions de francs du F. A. C., nous devons ajouter les crédits de la caisse de coopération économique, qui progressent de 27,55 p. 100 en ce qui concerne le premier guichet et de 15 p. 100 pour les dotations les plus avantageuses, celles qui sont destinées en priorité aux P. M. A. et financées sur le F. D. E. S., soit 700 millions de francs. Au total, c'est 2 984 millions de francs qui contribueront au financement du développement, auxquels il faut aussi ajouter les 1 350 millions de francs représentant la contribution de la France au F. E. D., 237 millions de francs pour le programme des Nations unies pour le développement, 18,2 millions de francs pour le programme alimentaire mondial, 6 millions de francs pour le programme concernant l'environnement et 3 + 1,5 millions de francs pour deux programmes de santé.

Les concours financiers seront, quant à eux, reconduits à hauteur de ce qu'ils étaient en 1984. Cette nécessité est rendue sensible par les prévisions de sollicitations en provenance notamment de la Guinée-Conakry, du Bénin et du Burkina Faso.

Le pourcentage des aides publiques rapportées au P. N. B. — c'est à dire l'image des efforts que notre pays consent en faveur des pays en voie de développement — restera sans doute stationnaire si l'on considère l'ensemble des pays en voie de développement. Mais eussions-nous pas rappeler que, si nous atteignons en 1984 et en 1985 de 0,48 à 0,49 p. 100 du P. N. B., la France n'était qu'à 0,36 en 1980 ?

Quant aux pays les plus pauvres, donc ceux que nous considérons comme les plus prioritaires, le taux de 0,15 p. 100 recommandé par les institutions internationales sera atteint dès cette année.

On mesurera le chemin parcouru depuis 1980, en dépit d'une conjoncture particulièrement délicate, car notre aide aux pays les moins avancés ne représentait alors que 0,9 p. 100 du P. N. B.

Il n'en reste pas moins qu'une partie de notre aide publique, qui transitait par les organisations non gouvernementales, se trouve réduite cette année. La baisse est sévère — 18 p. 100 par rapport à 1984 — et touche également les volontaires du progrès.

La commission des finances a voté sur ce plan une double observation. Il serait inadmissible que les organisations non gouvernementales ne retrouvent pas des compensations, si possible substantielles, soit par une imputation partielle sur les 4 millions de francs consacrés à de nouvelles opérations de volontariat, sur lesquelles nous n'avons pas eu jusqu'à présent d'informations suffisantes, soit encore grâce à certains crédits du F. A. C. Nous serons donc, monsieur le ministre, très attentifs à vos propos sur ce point.

Enfin, la commission des finances, avant d'adopter les conclusions de son rapporteur, a souhaité que l'usage des subventions soit, en certains cas, mieux précisé et surtout qu'un rapport annuel sur l'aide publique soit remis au Parlement pendant la session de printemps. Ce document répond à un souci évident, partagé par toutes les institutions intéressées par le développement. Il permettrait de suivre avec plus de facilité et de continuité le bon emploi des crédits que, dans sa majorité, elle a décidé de vous accorder.

Avant de quitter cette tribune, je souhaiterais que vous nous rassuriez au sujet de la fusion des corps en cours au sein du ministère des relations extérieures. La haute qualification du personnel de la rue Monsieur et son style de travail très près des réalités du terrain doivent être maintenus.

Nous devons pouvoir continuer à compter sur un personnel de haute qualification, que nous envient d'ailleurs les institutions internationales.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a donné un avis favorable au projet de budget que vous nous présentez, souhaitant toutefois que la pause observée cette année ne se prolonge en aucun cas dans les budgets ultérieurs.

L'audience largement reconnue de la France dans le tiers monde et la solidité de nos liens avec ces nations, notamment en Afrique, exigent une rapide reprise du dynamisme insufflé dès 1981 et maintenu les années suivantes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Roland Bernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement.

M. Roland Bernard, rapporteur pour avis. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget de 1985 de la coopération et du développement est certes placé sous le signe de la rigueur. Il est, en effet, impensable de ne pas respecter les contraintes strictes qui doivent s'appliquer à l'ensemble des départements ministériels. Toute autre approche ruinerait les efforts de redressement économique entrepris par le Gouvernement.

L'effort ainsi demandé a un corollaire immédiat. Il est nécessaire de rechercher l'efficacité maximale des crédits disponibles, des moyens en personnels et des politiques mises en œuvre. Une telle attitude est d'autant plus souhaitable que la situation de nombreux pays en développement est alarmante, que l'on se base d'un point de vue strictement financier ou d'un point de vue humanitaire.

La recherche de l'efficacité serait cependant insuffisante si elle n'était liée au maintien des diverses formes de coopération, seul garant à moyen terme des politiques engagées. C'est pourquoi leur coordination devient non seulement souhaitable mais nécessaire. La difficulté même de ce budget n'est elle pas une chance à saisir en vue d'une meilleure utilisation des crédits dans le cadre d'une coopération par objectif, bref, en vue d'une révision indispensable des modalités de notre aide au développement, dans la ligne de nos choix et du volontarisme dont fait preuve notre pays pour les relations Nord-Sud ?

Le souci de rigueur qui caractérise ce projet de budget résulte du contexte macro-économique dans lequel il s'inscrit, tant sur le plan national que sur le plan international. Ces choix budgétaires découlent de la politique globale de l'État.

Dès le 30 mars de cette année, le Premier ministre définissait les directives que devaient suivre les départements ministériels dans l'élaboration de leur budget, afin de limiter le déficit budgétaire et d'aboutir à une décroissance de la part des prélèvements obligatoires dans le produit national brut.

Votre projet de budget, monsieur le ministre de la coopération et du développement, respecte ces directives, par la suppression de quatre emplois dans les missions de coopération et de 172 postes au titre IV, par la réduction des dépenses de fonctionnement et par la réduction des autorisations de programme pour le F. A. C.

Le respect des directives du Premier ministre ne laissait qu'une marge de manœuvre étroite, dans laquelle ont été effectués les choix prioritaires suivants. La coopération militaire, les concours financiers, la participation bénévole de la France à des dépenses internationales d'aide au développement voient leurs crédits reconduits en francs courants. Quarante millions de francs de mesures nouvelles sont enfin prévus, essentiellement pour gager la mesure de quarante-deux titularisations pour les missions de coopération, pour corriger l'incidence de l'appréciation de certaines devises hors zone franc, pour subventionner rapidement sur place de petites opérations de développement, pour améliorer les conditions dans lesquelles se déroule l'assistance technique. Ainsi, l'ensemble des dépenses ordinaires et des crédits de paiement baisse de 3,8 p. 100.

Si la marge de manœuvre est étroite sur le plan national, il est de même sur le plan international, où les thèses que défend la France en faveur de la coopération et du développement se heurtent à l'indifférence, voire à l'opposition de certains de ses partenaires, alors même que la situation de nombreux pays du tiers monde s'aggrave.

Nombre de problèmes structurels auxquels sont confrontés les pays en développement ne pourront être résolus que par une réforme profonde de l'ordre économique international, souhaitée par ces pays, mais qui nécessite l'accord des pays industrialisés, qu'il s'agisse de la réforme du système monétaire international ou de l'organisation des marchés de matières premières.

Or le dialogue Nord-Sud ne progresse que lentement et se heurte à la juxtaposition de thèses différentes, sinon opposées, comme l'a encore montré la dernière réunion du Fonds monétaire international.

Au sein même de la Communauté économique européenne, les négociations en vue de renouvellement de la convention de Lomé sont freinées par des divergences entre les Dix.

Il est donc essentiel que la France poursuive son plaidoyer en faveur de la coopération et du développement, tant au sein des instances mondiales qu'au sein des instances européennes.

C'est d'autant plus nécessaire que de nombreux pays du tiers monde connaissent aujourd'hui de sérieuses difficultés, tout particulièrement les pays d'Afrique au sud du Sahara, avec lesquels votre ministère entretient des relations privilégiées.

Pour ceux-ci, le produit national brut par tête est sensiblement inférieur en 1983 à celui de 1970. La production agricole par tête est aujourd'hui inférieure de 20 p. 100 à la moyenne des années 1961-1965. Quinze millions d'hectares sont pris chaque année par le désert. Et que dire de leur endettement ?

Dans ce contexte, malgré les contraintes auxquelles nous devons faire face, notre action doit être déterminante et fondée sur la recherche d'une efficacité optimale.

Cette recherche passe par le redéploiement des dépenses budgétaires et la poursuite de l'effort entrepris en faveur du personnel de coopération.

Ce redéploiement consiste tout d'abord à déterminer un « noyau budgétaire dur » qui ne doit pas être affecté par les mesures d'économie. Deux choix apparaissent clairement : la France doit pouvoir faire face à toute déstabilisation en Afrique si ses partenaires requièrent son assistance et les pays les moins avancés doivent être aidés en priorité. C'est l'objet des concours financiers, qu'ils prennent la forme d'aides budgétaires directes ou de prêts d'ajustement structurel ; c'est le maintien des dotations volontaires de la France, essentiellement dans le cadre du programme des Nations unies pour le développement.

Ce noyau budgétaire dur apparaît cohérent avec la poursuite des objectifs du 9^e Plan. Votre budget, monsieur le ministre, ne constitue qu'une part de l'aide publique au développement. Celle-ci devrait atteindre, départements et territoires d'outre-mer exclus, quelque 23 milliards de francs en 1985, soit 0,51 ou 0,52 p. 100 du produit national brut, en faible croissance sur l'année précédente, mais s'inscrivant dans l'objectif du Plan

de 0,70 p. 100 du produit national brut, même s'il est douteux que l'objectif lui-même soit atteint dans trois ans. En revanche, l'aide en faveur des pays les moins avancés atteint, comme prévu, avec 6,8 milliards de francs en 1985, 0,15 p. 100 du produit national brut.

Sur le plan sectoriel, l'aide publique est orientée essentiellement vers l'agriculture, l'énergie et les besoins collectifs de base : habitat, éducation. C'est ainsi que plus de la moitié des crédits du fonds d'aide et de coopération concernent le développement rural.

Quant à l'évolution des crédits de l'assistance technique, elle correspond au souhait manifesté dans le cadre du 9^e Plan, réaffirme lors des tenues de commissions mixtes, de « passer d'une coopération d'effectifs à une coopération d'objectifs ». Cette adaptation rejoint l'évolution des désirs de nos partenaires, soucieux de limiter leurs propres dépenses et de favoriser l'accès de leurs nationaux aux postes de responsabilité et d'encadrement.

Il est de la plus haute importance que ces adaptations de crédits ne se fassent pas au détriment de la qualité de notre politique de coopération et de développement. La rigueur ne sera bénéfique que si elle offre l'occasion d'une évaluation systématique des actions entreprises, permettant de définir la nature des choix à effectuer et l'étendue des tâches qui ne peuvent être restreintes sans inconvénient majeur.

La rigueur doit conduire à l'amélioration de la qualité de notre appareil de coopération, en remettant en cause les habitudes et les situations acquises. En effet, rigueur et qualité ne sont pas antinomiques. En témoigne la volonté de poursuivre la politique entreprise vis-à-vis du personnel de coopération, favorisant notamment la reinsertion des coopérateurs de retour en France.

La politique de titularisation en constitue un élément important. Dans l'enseignement supérieur, 400 postes de maître assistant ont été réservés aux coopérateurs contractuels. Le nombre d'agents effectivement nommés a été de 79 en 1983, sur 112 postes publics. Pour 1984, 129 postes sont prévus. Par ailleurs, des décrets de titularisation des coopérateurs contractuels dans les corps des adjoints d'enseignement, des P. E. G. C., des instituteurs, des conseillers d'orientation et d'éducation ont été pris en juillet 1984 concernant quelque 4 000 personnes.

La situation des personnels techniques, plus complexe, fait l'objet de contacts avec les ministères concernés. Souhaitons des résultats rapides.

La politique du personnel de coopération ne saurait se limiter à la seule recherche des possibilités de titularisation. Il convient donc de noter les mesures prévues en 1984 pour améliorer la concertation avec les organisations syndicales et les réformes envisagées pour 1985 en matière de statut du personnel et de leurs conditions de vie. Concertation et dialogue sont largement pratiqués. Ils n'excluent pas chez le personnel parisien quelques interrogations. Sans doute ce personnel mériterait-il actuellement une attention encore accrue.

En conclusion, ce budget est, comme l'ensemble du budget de l'Etat, marqué par la rigueur.

Dans ce contexte, la recherche de l'efficacité est à la fois une nécessité impérieuse et un atout dans la mesure où elle conduit à une évaluation systématique des actions entreprises.

Cependant, il serait dangereux de sacrifier, sur des bases strictement financières, la diversité des moyens mis en œuvre jusqu'à présent et qui ont largement fait la preuve de leur utilité. C'est pourquoi la coordination de ces moyens revêt une importance particulière. Cette coordination s'est d'ailleurs largement et positivement développée avec les organisations non gouvernementales.

La recherche d'un plus grand décloisonnement des diverses administrations se révèle plus que jamais nécessaire : l'agriculture, l'éducation nationale, l'intérieur, l'urbanisme et le logement, l'industrie et la recherche interviennent largement pour le développement, sans oublier le plus important, les finances et la caisse centrale de coopération économique.

Je ne sous-estime pas les difficultés que l'on rencontre pour coordonner l'ensemble de ces actions mais je crois qu'il est plus que jamais nécessaire d'y parvenir.

Monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères a donné, à la majorité, un avis favorable à l'adoption des crédits de votre département. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour les relations extérieures.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis. Messieurs les ministres, mes chers collègues, l'intérêt que la commission de la défense nationale et des forces armées porte aux crédits du ministère des relations extérieures ne saurait surprendre.

En effet, le lien étroit qui existe entre politique extérieure et politique de défense a été particulièrement mis en relief à l'occasion des affaires du Liban et du Tchad.

On est ainsi conduit à s'interroger sur les moyens destinés, dans le budget de l'Etat, à la mise en œuvre d'une politique internationale résolument tournée vers le dialogue et la paix.

Dans un contexte de rigueur, les crédits du ministère des relations extérieures ont été particulièrement affectés puisqu'ils diminuent, tant pour la section « services diplomatiques généraux » que pour la section « coopération et développement ».

Je limiterai mon propos aux aspects qui entrent dans les préoccupations directes de la commission de la défense nationale et des forces armées, sans m'attarder sur les moyens des services diplomatiques généraux, si ce n'est pour regretter la diminution des crédits destinés à la formation et à l'assistance technique dans le domaine militaire.

En effet, la formation de stagiaires militaires étrangers dans notre pays, pour laquelle les crédits diminuent fortement, me paraît être un aspect important de notre politique extérieure dans la mesure où les principes de démocratie et de liberté, qui sont à la base de l'enseignement dispensé dans nos écoles et dans les centres d'instruction militaires, ont une valeur universelle et constituent un élément fondamental du rayonnement de la France dans le monde.

Aussi est-il souhaitable de leur donner la plus large diffusion, notamment en accueillant de nombreux stagiaires militaires étrangers, qui représentent une grande partie de l'encadrement de la plupart des pays du tiers monde.

Dans la section « coopération et développement », les moyens de la coopération militaire n'ont pas à subir la rigueur qui s'est appliquée aux autres dotations. C'est là un aspect tout à fait positif.

Il s'agissait en effet, pour la France, de respecter les accords qu'elle a souscrits et de tenir compte de la situation qui demeure préoccupante sur le continent africain. Enfin, il fallait répondre à l'attente légitime de certains Etats de ce continent qui ont manifesté le souhait de restructurer leur armée.

Il me paraît nécessaire d'insister ici sur le rôle des personnels militaires français participant à la mission de coopération militaire et d'assistance militaire technique qui assurent, dans les pays africains hôtes, des fonctions de conseil et de formation excluant toute participation à des opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre.

Sur le plan budgétaire, il convient de souligner que ni les dotations pour 1984, ni celles prévues pour 1985 ne prennent en compte le surcoût des opérations menées cette année à l'extérieur par nos forces armées. Cela implique que des ressources spécifiques soient dégagées.

Je voudrais, avant de terminer, rendre hommage aux personnels de nos armées qui ont participé ou concouru cette année aux diverses missions de sauvegarde de la paix dans le monde dans lesquelles notre pays s'est engagé.

A un moment où les tentatives de déstabilisation restent vives en Afrique et où les difficultés y connaissent une évolution préoccupante, il est bon de savoir que la France n'a pour ambition, dans ce continent, que de donner aux pays avec lesquels elle a conclu des accords de coopération les moyens d'assurer leur souveraineté et leur indépendance à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, condition essentielle à un développement économique plus serein.

Sous réserve des diverses observations que j'ai présentées, la commission de la défense nationale et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère des relations extérieures. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Madame le président, mesdames, messieurs, je vous présente en effet un budget de rigueur : pour l'ensemble du ministère des

relations extérieures, la diminution des crédits est de 0,4 p. 100. C'est la conséquence d'un choix. Le Gouvernement a fixé des priorités qui portent sur la sécurité, sur la modernisation de nos entreprises, sur la formation.

Dans le cadre d'un budget d'ensemble soigneusement contrôlé, les budgets de l'intérieur, de la justice, du redéploiement industriel, de la recherche et de la technologie et de l'éducation nationale devaient pouvoir bénéficier d'un effort plus grand par rapport à la moyenne du budget général, ce qui supposait, pour mon département ministériel comme pour bien d'autres, un sacrifice pendant l'année 1985.

Pour ne parler que de la section I, la section II devant être évoquée par mon collègue chargé de la coopération et du développement, l'augmentation nominale est de 1,93 p. 100. Pour être très précis, il conviendrait de déduire les sommes qui ont été transférées à d'autres budgets : contribution à l'Institut Français des relations internationales ; contribution à Eurocontrol ; transfert de 45 millions de francs à la redevance au titre de Radio France internationale.

Même si l'on tient compte de ces contributions, la croissance du budget n'est que de 2,57 p. 100 en nominal, traduction du sacrifice qui est demandé à mon ministère et qui fait suite, il faut le reconnaître, à quelques années fastes.

Rappelons, à cet égard, que l'augmentation du budget avait été de 16,2 p. 100 en 1984 par rapport à 1983, de 9,15 p. 100 en 1983 par rapport à 1982 et de 20,37 p. 100 en 1982 par rapport à 1981. Voici venue notre heure d'austérité.

Si je déduis l'effet de change qui doit, naturellement, être pris en compte — 192 millions de francs dans le projet de budget de 1985 — la croissance nette en section I est de 0,45 p. 100.

Nous aurions pu procéder à des réductions linéaires. Il nous a semblé qu'un certain courage s'imposait — M. Bardin a bien voulu le souligner tout à l'heure — de façon à maintenir la croissance pour les trois priorités que cette assemblée a approuvées précédemment : la solidarité avec nos compatriotes résidant à l'étranger ; notre action culturelle, notamment dans le domaine audiovisuel ; la modernisation de l'outil diplomatique.

La rigueur a donc été encore plus grande ailleurs : diminution de 121 emplois — 1 p. 100 des postes sont bloqués et disparaissent d'un budget à l'autre ; légère baisse du pouvoir d'achat à l'étranger ; diminution de 3,7 p. 100 des crédits de fonctionnement et de matériel à l'administration centrale ; diminution de 7 p. 100 des crédits de déplacement et de mission temporaire ; augmentation limitée à 3 p. 100 des crédits de location à l'étranger ; cette mesure étant rendue possible par le jeu du fonds de concours qui fonctionne depuis plusieurs années et qui permet, chaque année, d'augmenter le nombre de logements achetés par le département pour ses agents et, par conséquent, de diminuer les dépenses de location ; enfin, retard dans l'exécution de certains travaux immobiliers, les autorisations de programme continuant à leur rythme normal de croissance et les crédits de paiement ayant été diminués de 11,4 p. 100.

La rigueur a frappé particulièrement la direction générale des relations culturelles. Le rapporteur de la commission en a rendu compte dans le détail, je n'y insisterai donc pas sauf pour noter que quatre-vingt-huit emplois d'enseignant et assimilé sur 3 277 ont été supprimés et que les droits d'écologie ont dû être augmentés dans certains pays où, il est vrai, ils étaient relativement bas par rapport à la moyenne. En Afrique du Nord, ils passent ainsi de 1 320 francs par an, en moyenne, à 2 500 francs, alors que la moyenne générale dans le monde est de 5 863 francs.

Les priorités ont donc pu être respectées, et d'abord vis-à-vis de nos compatriotes de l'étranger. Pour les écoles, un effort, qui a été relevé par plusieurs rapporteurs, a pu être enregistré : accroissement des subventions aux établissements d'enseignement ; progression des dotations des centres culturels et des centres de recherche ; poursuite de l'équipement informatique aux fins pédagogiques ; régularisation pour quelques agents qui étaient auparavant anormalement rémunérés par des associations ; ouverture de chantiers nouveaux, notamment la bibliothèque de Bucarest, le centre culturel de Budapest, une nouvelle école à New Delhi, la rénovation du lycée de Tokyo, le début des travaux pour les centres culturels de Damas et de Marrakech.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le crédit pour les bourses accordées aux enfants français résidant à l'étranger, qui était de 24 millions en 1980, atteindra 72 millions de francs l'an prochain, contre 60 millions de francs en 1984, ce qui nous permet d'accorder désormais des bourses aux parents d'enfants en âge préscolaire, ce qui n'était pas le cas dans le passé.

Enfin, nous avons dû prévoir pour nos compatriotes de l'étranger les crédits nécessaires pour la deuxième élection au suffrage direct du conseil supérieur des Français de l'étranger, qui aura lieu en mai 1985.

D'autres mesures de solidarité ont été relevées, cette fois en faveur des étrangers : accroissement de 46 p. 100 des crédits de l'office français de protection des réfugiés et apatrides ; maintien des contributions obligatoires en valeur réelle et des contributions bénévoles en valeur nominale.

La deuxième priorité, également relevée par MM. les rapporteurs, a porté, dans le domaine culturel, sur l'audiovisuel.

Premièrement, le budget total de Radio France internationale passera de 296 millions de francs à 335 millions de francs en 1985. Je rappelle pour mémoire qu'il s'élevait à 137 millions de francs en 1981. La poursuite de l'effort permettra un renforcement du service vingt-quatre heures sur vingt-quatre à partir de la France, inauguré en 1984, et la montée en puissance de l'émetteur de Montsinery qui couvre maintenant la totalité de l'Amérique latine, ce dont j'ai pu moi-même m'assurer lors d'un récent voyage. Elle devrait aussi nous donner une bonne chance d'aboutir dans la négociation que nous menons, parallèlement à la Deutsche Welle — l'organisme homologue allemand — pour installer à Sri Lanka un émetteur capable de couvrir l'Extrême-Orient, l'Asie du Sud et du Sud-Est.

Deuxièmement, avec T. V. 5, expérience très originale et premier exemple au monde de coopération multinationale dans la diffusion internationale, nous pourrions couvrir l'Europe et le Maghreb où sont retransmis des programmes qui ont été diffusés antérieurement sur cinq chaînes de télévision, trois en France, une en Belgique, et une en Suisse. Le potentiel est de 3 millions de téléspectateurs, soit un million et demi de foyers, avec un objectif de cinq heures d'émissions par jour. Un hebdomadaire, *Aujourd'hui en France*, couvre les événements de la France.

Troisièmement, nous avons mis au point, en 1984, un programme dit « Entrée libre » qui comporte de nouvelles méthodes d'enseignement du français, programme qui sera très largement utilisé à l'étranger. En Chine, par exemple, nous avons commencé à diffuser, dès le début de l'automne, trois émissions d'enseignement du français de vingt-cinq minutes sur la chaîne nationale de télévision, émission que viendra compléter, le dimanche, à partir du mois de janvier, un programme de quarante-cinq minutes.

En matière de télévision, je rappellerai que nous achevons l'effort qui avait été entrepris pour que la deuxième chaîne de télévision tunisienne, qui n'émet qu'en français, arrive à son équilibre.

Enfin, je noterai que, sur le plan de l'action artistique, des efforts ont été faits, que vos rapporteurs connaissent bien.

Troisième priorité, le maintien en l'état et le développement de l'outil diplomatique. Me tournant vers M. Deniau, je puis lui donner l'assurance que l'activité normale de notre outil à l'étranger est maintenant assurée — ce dont je remercie l'Assemblée — grâce au jeu de l'effet de change qui nous permet, à intervalles réguliers, d'ajuster les crédits de fonctionnement de nos postes à l'étranger aux variations de change. C'est ainsi que, pendant l'année 1984, nous avons obtenu une rallonge de 50 millions de francs au titre du fonctionnement et de 83 millions de francs au titre des rémunérations.

S'agissant de l'amélioration de l'outil diplomatique, je noterai d'abord ce qui est fait pour nos agents.

Un crédit de huit millions de francs s'ajoutera aux dix millions de francs déjà consacrés en 1984 à la titularisation des agents contractuels à l'étranger. En 1985, nous pourrions ainsi titulariser la moitié des agents de catégorie C, la fin de la titularisation de ces catégories devant intervenir en 1986. Nous avons adapté le temps de séjour dans des postes difficiles. Nous poursuivons — je peux déjà rassurer Mme Neiertz, — la réforme des majorations familiales à l'étranger. D'autres mesures concernent la prise en charge des loyers, le régime des transports et du déménagement, les échelles comparées de rémunération dans les différents pays, les avantages accordés aux conjoints de nos agents à l'étranger.

Sur le plan logistique, le redéploiement de nos postes, qui n'a pas cessé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, se poursuit.

La fermeture de neuf consulats, en 1984, permettra, en 1985, l'ouverture d'une ambassade à Brumbej, d'un consulat général à Miami et de deux chancelleries détachées à Suïda et Tripoli, au Liban.

De grands chantiers s'achèvent. D'autres vont commencer. L'ambassade très moderne de Washington sera inaugurée en février, regroupant tous les services qui étaient jusqu'à présent dispersés. L'ambassade de Delhi sera achevée l'été prochain. En 1985, l'effort portera principalement sur l'ambassade que nous devons construire à Ryad, le Gouvernement saoudien n'acceptant plus que des ambassades étrangères aient leur siège à Djedda puisque la capitale a été transférée.

Nos relations de presse, par le canal de nos ambassades, ont été améliorées par la généralisation d'une liaison directe par télétype avec Paris. Seules deux de nos ambassades dans le monde, Sainte-Lucie et Belize, en sont encore privées. De même, nos télécommunications chiffrées ne cessent pas de bénéficier des derniers perfectionnements techniques.

Plusieurs rapporteurs ont relevé les progrès en matière d'informatique : informatisation du service de l'état civil à Nantes, des consulats de New York et de Montréal après ceux de Genève et Londres, les crédits étant en augmentation de 64 p. 100 d'une année sur l'autre ; introduction de l'informatique documentaire dans cinq ambassades — six en avaient bénéficié en 1984 — et équipement bureautique.

Enfin, je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée la disparition prochaine d'une anomalie à Paris : nous commencerons, en 1985, les études pour la construction à l'emplacement du ministère du commerce extérieur, quai Branly, d'un centre de conférences internationales et d'un centre de presse international enfin dignes de notre capitale.

Après cette présentation un peu sèche du projet de budget, vous me permettrez, selon la tradition, de rappeler brièvement ce qu'est notre politique.

Ce serait vous faire injure, mesdames, messieurs les députés, que de tenter d'en exposer tous les aspects en quelques minutes. Bien d'autres occasions se sont d'ailleurs présentées tant au sein de la commission des affaires étrangères que dans cet hémicycle même, il y a six mois, à l'occasion du dernier débat de politique extérieure.

Je me contenterai donc de rappeler quelques idées essentielles et d'en montrer l'application dans les grands secteurs internationaux. Ultérieurement, en réponse aux observations présentées par les rapporteurs et les intervenants, mes collègues et moi-même serons heureux de développer les aspects particuliers de votre choix.

A cette tribune, il y a six mois, j'ai affirmé que la France était reconnue dans le monde comme un partenaire solide, fiable, parfois incommode, mais constant dans son expression et dans son comportement. Obstinément, elle rappelle le respect des grands principes du droit : droit des hommes, droit des peuples, droits des Etats. Seul juge et seul maître de sa politique, elle affirme et défend l'indépendance de chacun comme elle affirme et défend sa propre identité.

Ceci est particulièrement important dans une période troublée comme celle que nous vivons, dans une époque dure aux faibles, aux démunis, aux moins avancés.

Sous cette lumière, reprenons les différents aspects de la vie internationale.

Dans la confrontation entre l'Est et l'Ouest, la responsabilité principale appartient — c'est évident — aux deux plus grands. Ils doivent rétablir le dialogue ; il est bon que, dès l'annonce de sa remarquable réélection, le président Reagan ait offert une rencontre à Constantin Tchernenko. Le premier objet en sera, a-t-il souligné, d'arrêter l'accumulation des armements, et d'abord celle des armes nucléaires.

Cela ne sera pas aisé alors que l'annonce impressionnante de progrès plus ou moins fantastiques dans de nouvelles technologies incite habituellement à de folles courses aux armements nouveaux.

La France et les pays qui lui sont proches entendent contribuer à cet effort de raison que tous nos peuples attendent. A Stockholm, nous voulons aider à rétablir une certaine confiance entre pays d'Europe dans le domaine conventionnel. Partout, nous recommanderons de chercher l'équilibre des forces, condition essentielle de la paix. Nous insisterons pour que cet équilibre soit assuré par la négociation, au plus bas niveau possible. Notre propre effort nucléaire militaire restera limité à la dissuasion dans la défense des intérêts essentiels de notre pays.

La France doit aussi participer à un effort international en vue d'interdire, sous surveillance efficace, des développements particulièrement graves — je pense aux armes chimiques et

aux autres armes possibles d'horreur — en vue de maîtriser aussi les progrès déstabilisateurs dans l'utilisation agressive de l'espace.

Partenaire fidèle de l'Alliance atlantique, il ne faut pas se lasser de le répéter, notre pays garde une entière liberté de jugement et d'action. Avec d'autres pays occidentaux proches, la France est donc décidée à encourager le resserrement entre les peuples d'Europe, que l'histoire avait unis pendant des siècles et que les quarante dernières années ont séparés. Que soit reconnu à chacun de ces pays le droit d'exprimer son identité, de chercher les voies de son développement propre, et on verra se nouer des liens multiples entre Européens d'idéologies et d'alliances différentes, voire opposées. Nous en sommes convaincus et nous nous y emploierons dans les domaines économique, culturel, humain, politique même : de prochaines rencontres le montreront.

Il importe par ailleurs que les disputes entre grands de l'Est et de l'Ouest n'empêchent pas le reste du monde de vivre sa vie. Le non-alignement est important là où il est possible. Alors, il peut et doit renforcer la stabilité internationale. Nous y avons beaucoup pensé il y a quatre jours à Delhi en célébrant la mémoire du président des non-alignés, du Premier ministre d'un très grand pays dont, reconnaissons-le, l'alignement aurait été ou serait tragique pour la paix.

La volonté d'affirmer l'identité de chacun comporte tout naturellement l'encouragement à la coopération étroite entre voisins d'une même région. La France a connu bien des guerres avec ses voisins. Elle a maintenant retrouvé l'intimité qui convient avec ses anciens ennemis ou rivaux, particulièrement avec l'Allemagne, et, depuis peu, nous nous rapprochons même de l'Espagne. Elle est engagée de manière irréversible dans la construction de la Communauté européenne. Ses forces propres en sont accrues, notamment dans l'agriculture et l'industrie. Elle a une meilleure chance d'être entendue dans le monde. Elle consolide sa capacité d'indépendance. Mon collègue, le ministre des affaires européennes, traitera de ce thème.

Ce que la France fait, dans son propre intérêt, avec ses voisins d'Europe, il est juste qu'elle le souhaite pour tous les autres dans le monde. Ne soyez donc pas surpris de notre attachement à l'Organisation de l'unité africaine, de notre soutien au rapprochement entre les pays du Maghreb — alors que des événements récents ont distendu les relations — de notre intérêt pour l'association des nations du Sud-Est asiatique, de notre volonté d'avoir des rapports de qualité comparable avec tous les pays du Proche-Orient.

La coopération entre voisins d'une région doit permettre à chacun de ses membres d'affirmer son indépendance, même lorsque l'un d'entre eux, traversant une période difficile, doit solliciter une aide extérieure, même lorsque deux d'entre eux s'opposent, parfois jusqu'à la guerre. Il était intéressant que les dix de la Communauté européenne, accompagnés de l'Espagne et du Portugal, offrent aux cinq d'Amérique centrale une coopération structurée, avec l'encouragement des quatre voisins de ces cinq Centraméricains dont l'opposition ne doit pas devenir un enjeu dans le conflit Est-Ouest.

D'une autre manière, il est intéressant que, pour la troisième fois en dix ans, les dix de la Communauté parviennent à s'entendre avec l'Afrique noire, les anglophones et les francophones des Caraïbes et quelques pays du Pacifique, dans un accord Lomé III auquel nous souhaitons plein succès.

C'est dans ce contexte général qu'il doit être possible pour notre pays, souvent associé à ses partenaires de la Communauté, de contribuer au règlement des problèmes de l'heure.

Là où il y a la guerre : je pense à l'Iran et à l'Irak. Le plus abominable ne s'est pas produit ; de grandes villes ont été épargnées, mais la guerre est toujours là, avec parfois des batailles sanglantes. Nous devons multiplier les appels pour que les problèmes encore en suspens soient traités par la négociation, dans le respect de l'indépendance, de l'identité, de la dignité de deux grands peuples de l'histoire, nous adressant particulièrement à celui qui n'entend pas cet appel.

Là où existent de graves tensions, l'Europe et la France devront souvent se prononcer. A Chypre, en appui du secrétaire général des Nations unies ; en Amérique centrale, je l'ai déjà dit ; dans le Sud-Est asiatique, par la relation avec les pays de l'A. S. E. A. N., ainsi qu'avec le Viet Nam ; un jour peut-être en Corée, afin de permettre à un peuple héroïque de retrouver l'unité qu'il avait connue et préservée à travers les siècles. Parfois, c'est à la France seule qu'il revient, par sa ferme fidélité aux engagements pris, d'éviter le pire. Appelés au Tchad pour contenir et faire disparaître une menace étrangère venue du Nord, nous avons pu y parvenir

sans combat et je suis heureux de rapporter à l'Assemblée que, en application de ce qui avait été convenu à Tripoli le 16 septembre, le 12 novembre au plus tard Manta aura achevé sa mission, les troupes étrangères ayant été, sous la surveillance d'observateurs français et libyens, totalement évacuées de ce pays, qui se retrouve ainsi entre les mains des seuls Tchadiens.

Là où les droits des peuples sont violés par des interventions ou des contraintes extérieures, il ne faut pas nous lasser de dénoncer l'intervention de forces étrangères, voire l'occupation — cela s'applique en Afghanistan comme au Proche-Orient, en Amérique centrale comme au Cambodge — et d'affirmer le droit de chaque peuple à l'autodétermination, qu'il s'agisse de la Namibie ou du Sahara occidental.

Bien souvent, ces violations sont conjuguées avec le mépris des droits de l'homme. La France, alors, se prononce, dénonce, agit. Elle le fait vis-à-vis de régimes et de pays bien différents les uns des autres, du Chili à l'Ouganda, de l'Europe orientale à l'Asie ou à l'Afrique du Sud. Partout aussi, elle s'emploie à alléger la souffrance, à obtenir la liberté de quelques-uns de ceux qui sont injustement emprisonnés, que leur nom soit fameux et symbolique — à la tribune des Nations unies, j'ai cité Chécharansky et Mandela — ou qu'il s'agisse de victimes inconnues. A New York aussi, j'ai appelé notre condamnation catégorique et sans réserve de l'apartheid et de toute forme de discrimination religieuse, raciale, économique, qui prétendrait justifier l'inégalité, en faire une des bases de l'organisation sociale et politique.

Par l'engagement juridique enfin, la France entend contribuer au perfectionnement du système de droit dans lequel doit se placer notre monde. Une grande commission remarquablement représentative a été créée à Paris sous la présidence de Nicole Questiaux pour suivre les actions du Gouvernement, aux Nations unies, au Conseil de l'Europe, dans bien d'autres instances, et dans chaque pays où un problème est posé. Ce sera notre fierté que d'en appliquer les recommandations.

Parmi les droits fondamentaux de l'homme figure celui d'améliorer son sort, de donner à sa famille de meilleures chances dans la vie. Il est bon de rappeler ce droit qui relève de la justice sociale alors que le monde traverse une crise économique grave et que le système économique de marché ne parvient pas à dominer le désordre actuel.

Le monde industrialisé vivait dans un certain ordre économique. La reconstruction d'après-guerre et l'élévation des niveaux de vie dans nos pays avaient fait naître un besoin et une possibilité de croissance qui semblaient illimités.

Ceux qui, dans le tiers monde, le pouvaient avaient alors parié sur cette croissance. Le pari était raisonnable. Ils ont emprunté pour investir. Leur société s'est adaptée à la perspective d'une production sans cesse plus grande.

Soudain, le jeu a changé. La croissance n'était plus au rendez-vous; les marchés se sont fermés; le désordre monétaire, budgétaire, commercial s'est installé. Le poids de la dette est devenu insupportable pour ceux dont les ressources ne croissent plus, et cela a été aggravé par l'augmentation des taux d'intérêt. Pensez qu'en 1983 le tiers monde aura plus payé aux pays industrialisés qu'il n'en aura reçu!

Certes, des palliatifs ont été trouvés et des réponses provisoires mises en œuvre par le fonds monétaire, le club de Paris et les pays concernés. Mais les disciplines imposées ont été sévères.

Rien n'a été réglé pour autant: s'il ne connaît pas de développement, pourquoi, demain, un pays pourrait-il mieux rembourser sa dette qu'aujourd'hui? L'espoir a disparu. Des millions d'hommes et de femmes avaient immigré vers les centres de production et d'échange du tiers monde, en perdant la protection de leur milieu familial, rural; ils sont déracinés, désespérés. Leur affaiblissement nous affaiblit, leur désespoir peut justement menacer la paix.

Voilà un des grands défis de la période actuelle, le plus grand probablement. La France doit en traiter avec ses partenaires industrialisés, européens d'abord, mais américains aussi. Car, ayons le courage de le reconnaître, rien ne sera possible au niveau mondial si la banque, l'entreprise et la puissance économique américaines n'y contribuent pas.

Nous devons nous consacrer en priorité à ces sujets, sachant que les réponses seront multiples, toutes difficiles, et qu'elles devront être conjuguées dans la recherche de la maîtrise des taux d'intérêt, donc des déficits budgétaires, de la restauration d'une stabilité monétaire — le système monétaire européen y est bien parvenu — d'une conjonction du développement et

du traitement de l'endettement, dans la volonté de permettre aux marchés financiers publics et privés de produire de nouveau des financements nécessaires à la reprise des projets économiquement sains.

Mesdames, messieurs les députés, le tour d'horizon auquel je viens de procéder était large; en regard, mes remarques peuvent être apparues trop générales.

Mais comment se limiter à un ou à quelques problèmes dans le monde lorsque l'on prétend traiter de la politique étrangère française?

Je l'ai déjà dit à cette tribune il y a six mois et je le répète: la France a une politique mondiale. Elle est même le seul pays de sa dimension à en avoir une. Elle le doit à son passé, à la présence d'un million et demi de Français dans bien des parties du monde, à sa capacité économique, à sa langue, à sa culture. Elle le doit aussi à son indépendance et au respect de quelques grands principes essentiels, ce qui lui permet, bien souvent, de dire ce que d'autres pensent mais n'osent pas exprimer. N'est-ce pas un élément de notre fierté? Mais n'est-ce pas aussi une raison pour que nous soyons attentifs à ce qui, dans cette politique étrangère, doit rassembler les forces démocratiques de ce pays et donner ainsi une autorité plus grande à notre action extérieure? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Mesdames, messieurs les députés, je m'efforcerai, en quinze minutes, de présenter les grandes orientations de la politique de coopération pour le développement ainsi que les priorités du budget de la coopération.

La situation économique internationale est marquée par de fortes disparités entre pays industrialisés et entre pays du Nord et pays du Sud.

Sans doute, pour la première fois depuis cinq ans, la croissance moyenne des pays en développement devrait-elle être substantiellement supérieure à celle de la population, à savoir 3,75 p. 100 en 1984.

Cependant, les performances réalisées par les pays asiatiques n'ont rien à voir avec la situation des pays africains les plus démunis et les difficultés de nombre de pays latino-américains. Par ailleurs, la croissance des charges de remboursement de la dette vient ruiner les efforts de redressement et d'ajustement.

A un moment où les grands pays développés tardent à adapter leur aide à la mesure de la solidarité nécessaire, comme l'ont malheureusement montré de récentes réunions internationales, la France se doit de poursuivre son effort d'aide publique au développement.

C'est en veillant à mieux coordonner notre action — et le rôle du ministère de la coopération est à cet égard essentiel — que nous atteindrons les objectifs et que nous respecterons les engagements que nous nous sommes fixés.

Nous devons tout à la fois: affronter les situations d'urgence et préserver les chances du développement; renforcer l'impact de l'aide multilatérale à un moment où plusieurs de nos partenaires sont tentés de se désengager; améliorer la gestion de notre aide.

C'est au prix d'un effort de rigueur que seront maintenus et concrétisés les grands axes de notre politique de coopération et de développement.

Il faut d'abord préserver les chances de développement.

Tous les indices révèlent une situation économique et financière préoccupante à plus d'un titre.

Les pays en développement, et d'abord ceux d'Afrique au sud du Sahara, risquent dans ce contexte de subir un véritable bincage des efforts de développement. Si nous n'y prenons garde, c'est la base socio-politique elle-même, le « noyau dur » d'une croissance ordonnée, qui sera affectée par les plans d'ajustement en cours.

Les Etats africains ne font plus face au fonctionnement normal des services publics et doivent interrompre les programmes de base du développement. Les progrès accomplis dans les domaines de la santé ou de l'éducation se trouvent aujourd'hui compromis.

Vous comprendrez dès lors, mesdames, messieurs les députés, les priorités que le Gouvernement s'est fixées : aider les plus démunis, et d'abord l'Afrique ; faire face aux besoins de financement les plus immédiats. Ces choix apparaissent clairement dans le projet de budget que je suis conduit à vous présenter aujourd'hui.

Il s'agit ensuite de renforcer l'impact de l'aide multilatérale.

Face à la crise que connaît le tiers monde, la solidarité des pays développés reste aujourd'hui encore bien timorée.

Nous avons proposé à nos partenaires de la Banque mondiale la création d'un fonds spécial pour l'Afrique. On en a beaucoup parlé à Washington, il y a deux mois, mais, une fois encore, les décisions ont été différées. Ce blocage, s'il est réel aujourd'hui, le Gouvernement le veut provisoire et fera tout pour faire avancer cette initiative.

Récemment, devant l'Assemblée générale du F.I.D.A., le fonds international de développement agricole, le Président de la République a lancé un pressant appel à la mise en place de moyens financiers suffisants pour appuyer des projets précis tels que le développement des productions vivrières et la reforestation.

Au niveau européen, la convention de Lomé reste, bien sûr, dans notre engagement multilatéral, le centre et la priorité de notre politique de développement. Cette coopération entre l'Europe et les soixante-quatre — demain soixante-dix — pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique est souvent présentée comme exemplaire du dialogue Nord-Sud. Elle doit le rester.

La France veille donc, dans le cadre de la négociation qui s'achève, à maintenir tout le poids de l'engagement européen, ce qui signifie la reconduction en termes réels de l'enveloppe du fonds européen de développement pour le maintien de l'acquis et l'adhésion de nouveaux Etats, l'Angola et le Mozambique. Toute solution permettant d'obtenir un montant aussi proche que possible de 7,5 milliards d'ECU, soit environ 50 milliards de francs, doit être préconisée. C'est dans ce sens que nous travaillons.

Au total, notre engagement multilatéral est ancré dans les priorités de nos propres efforts bilatéraux. Il en constitue une partie indissociable : il est susceptible de contribuer au renforcement de la solidarité internationale autour des objectifs de développement que nous défendons.

Il s'agit enfin d'améliorer la gestion de notre aide.

Nous devons aussi poursuivre activement nos efforts en vue d'améliorer la coordination et la cohérence des moyens mis en œuvre dans deux directions essentielles. D'une part, au niveau français, nos moyens doivent converger vers la préservation du « noyau dur » du développement, c'est-à-dire le maintien des services publics essentiels et des fonctions vitales de la croissance économique et sociale, au premier rang desquelles figurent l'éducation, la formation, la santé et la sécurité alimentaire. D'autre part, au niveau multilatéral, la France entend favoriser une concertation locale constante avec les pays bénéficiaires de manière à éviter les doubles emplois et à étendre les actions en cofinancement. Les responsabilités de cette coordination sont naturellement partagées ; mais la France doit jouer un rôle pilote dans les pays où notre coopération est la plus développée.

Le plan d'urgence pour lutter contre la sécheresse, adopté il y a deux jours à Bruxelles, à partir d'une proposition française du mois de juin, illustre l'efficacité de cette démarche. Ainsi 32 millions d'ECU ont été débloqués en faveur des pays de la zone sahélienne, dont près de la moitié pour un seul pays : l'Ethiopie.

J'en viens à mon second point : les priorités du budget de la coopération.

J'ai rappelé en quelques mots les grandes orientations de l'aide publique française au développement. Je le réaffirme ici devant vous, mesdames, messieurs les députés, notre engagement à l'égard du tiers monde demeure. En 1985, ce sera 0,15 p. 100 du produit national brut qui sera consacré à l'aide aux pays les moins avancés. J'ajoute que le volume total de l'aide publique au développement représentera, quant à lui, 0,50 p. 100 du produit national brut.

La section II du budget du ministère des relations extérieures participe pour un peu plus de 20 p. 100 à cet effort de coopération pour le développement, mais elle marque pour 1985 une pause incontestable. L'effort nécessaire de solidarité et la volonté d'aboutir à un contrôle plus serré des dépenses publiques l'expliquent. Mais cela comporte une contrepartie,

je le répète : la coordination effective de l'ensemble des concours financiers français dans le cadre de notre politique de développement.

Je n'entrerai pas dans les détails du budget, comme j'ai pu le faire devant la commission des affaires étrangères, me réservant la faculté de répondre, dans le courant de l'après-midi, aux préoccupations exprimées en particulier par M. Deniau, M. Bardin, M. Alain Vivien et M. Roland Bernard. Je voudrais cependant développer les trois grandes priorités de mon département ministériel qui traduisent le mieux l'adaptation de notre politique de coopération aux problèmes concrets que connaissent nos partenaires du Sud : la politique financière, l'assistance technique et les acteurs non gouvernementaux.

Première priorité : la politique financière.

Le devoir des pays du Nord vis-à-vis du Sud consiste aujourd'hui à tout mettre en œuvre pour écarter la menace d'un effondrement financier généralisé.

Dans ce combat pour le développement, la France dispose d'un outil de tout premier ordre, la zone franc, dont elle a, peu à peu, modernisé les composantes. Grâce à la mobilisation de cet outil, la politique financière que conduit le ministère de la coopération joue un rôle central.

En premier lieu, il s'agit des concours financiers qui sont destinés à soutenir la réalisation des programmes de redressement économique et financier adoptés par les Etats bénéficiaires en concertation avec les institutions financières internationales. Ces concours ont généralement un effet de levier sur les programmes de redressement en alléant les conséquences des contraintes imposées par le F.M.I. et, par là même, sur la construction de ces programmes.

En second lieu, il s'agit d'aider les Etats qui n'ont pas encore pu adopter un programme de redressement et qui requièrent une prise en charge temporaire des dépenses courantes. Il est clair que ces interventions bilatérales sont subordonnées à des conditions strictes d'utilisation des fonds et qu'elles ont, de ce fait, un puissant effet incitateur.

Pour l'année en cours, quatorze Etats ont ainsi pu bénéficier de ces formes d'aides.

Pour 1985, dans un contexte économique plus difficile encore pour nombre de ces pays, nous devons poursuivre notre action de façon à favoriser des relances économiques absolument indispensables.

Il faudra donc faire mieux, sinon plus que cette année. C'est pour cette raison que les crédits inscrits au chapitre 41-43 ont été reconduits pour 1985. Cette mesure marque bien, à mon sens, la priorité que nous devons accorder à la politique financière.

Il faudra faire mieux, ce qui signifie ici, plus encore que dans d'autres domaines, coordonner étroitement nos instruments.

Deuxième priorité : l'assistance technique

Bon nombre d'entre vous, mesdames, messieurs les députés, en ont parlé, en parleront. Certains nous ont même saisis par divers courriers.

Vous savez que l'assistance technique, civile ou militaire, représente la masse la plus importante de nos crédits de coopération, soit 3,1 milliards de francs, c'est-à-dire environ 50 p. 100 du budget.

La très légère diminution de ces crédits par rapport à 1984 traduit la conjonction d'une double évolution de notre politique d'assistance technique : d'une part, la relève concertée des Etats qui disposent jusqu'à ce jour des effectifs les plus élevés en matière d'assistance en personnel, à savoir le Maroc, la Côte-d'Ivoire, l'Algérie, ainsi que le Sénégal, et, d'autre part, le redéploiement de nos assistants dans le cadre d'une coopération par projet et d'un examen sélectif approfondi de notre dispositif.

La relève permet avant tout le remplacement des personnels français par des cadres nationaux à la formation desquels nous avons très largement contribué. Elle a donné lieu à l'élaboration de plans progressifs dont la Côte-d'Ivoire et le Maroc constituent le meilleur exemple, avec la définition en commun des critères de choix des emplois concernés — disciplines non prioritaires, enseignement du deuxième cycle.

Parallèlement et de manière générale pour l'ensemble des Etats auxquels la France apporte une assistance en personnel non négligeable, nous menons une politique de redéploiement portant à la fois sur les emplois de technicien et sur les emplois d'enseignant.

Ces orientations, qui influencent la variation des effectifs, s'accompagnent d'une double série de mesures nouvelles, relevées par les rapporteurs.

Elles s'accompagnent d'abord, à l'égard de nos partenaires, de la mise en œuvre de nouvelles formes d'assistance technique de courte durée, de l'extension des accords interuniversitaires et du renforcement de l'appui à nos assistants techniques.

Elles s'accompagnent ensuite, à l'égard des personnels, d'une politique de réinsertion qui repose, en ce qui concerne les contractuels, sur la mise en œuvre des mesures de titularisation et sur la garantie d'emploi pour les agents relevés ou remis à disposition.

Quant aux enseignants, la parution au mois de juillet des décrets de titularisation et l'élaboration en cours du plan correspondant de cinq ans visent à intégrer dans les cadres de l'éducation nationale environ 5 000 contractuels coopérants.

Pour les techniciens ou les personnels administratifs, le retard apporté à l'élaboration des décrets de la loi du 13 juin 1983 découle, vous le comprendrez, mesdames, messieurs les députés, de la diversité des situations à prendre en considération et de l'inexistence de certains corps d'accueil.

L'ensemble de ces mesures relève d'une politique cohérente dont les grands traits avaient été fixés lors de la communication que j'avais présentée en conseil des ministres en mai 1983 et qui avait pris en considération les conclusions du rapport de M. Alain Vivien. Cette politique ne constitue nullement un désengagement de la France, mais elle traduit plutôt l'évolution nécessaire de nos formes d'intervention dans les Etats en développement.

Troisième priorité : les acteurs non gouvernementaux.

La politique de coopération — plusieurs rapporteurs l'ont souligné — ne doit pas être de la seule responsabilité de l'Etat.

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Bien sûr !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Mettre la coopération au cœur de la France, c'est aussi favoriser toutes les initiatives décentralisées.

M. Alain Vivien l'a tout à l'heure rappelé, le savoir-faire des collectivités régionales et locales pour le développement et l'aménagement du territoire est réel. Il y a là une expérience, un témoignage et une détermination qui peuvent être et qui sont mobilisés en coopération. En outre, l'engagement des professionnels ne peut se faire valablement que sur des bases décentralisées, surtout quand il s'agit de la profession agricole, des artisans, des petites et moyennes entreprises. Le thème d'une coopération de producteur à producteur devient fondamental dans toute action de développement.

Pour 1985, les crédits réservés aux acteurs non gouvernementaux, regroupés cette année dans un souci de clarification budgétaire, s'élèvent globalement à 99,2 millions de francs. Ces crédits recouvrent l'aide aux volontaires, les jumelages-coopération et les cofinancements de projets présentés par les organisations non gouvernementales et les œuvres privées.

Si ces chiffres témoignent d'une pause incontestable dans l'effort engagé depuis trois ans, je tiens à rappeler ici que les organisations non gouvernementales ont bénéficié de 1981 à 1983 d'un triplement des crédits de cofinancement pour leurs projets.

Pour la première fois en 1984, les organisations non gouvernementales ont pu profiter de crédits complémentaires au titre du fonds d'aide et de coopération. Elles bénéficient, en outre, des crédits réservés aux petites opérations de développement, qui seront augmentés de 13 millions de francs en 1985. J'y reviendrai cet après-midi.

Je tiens à le réaffirmer, l'effort global consenti en 1984 en faveur des organisations non gouvernementales sera main tenu en 1985. J'espère, messieurs les rapporteurs, vous apporter ainsi tout apaisement.

Les organisations non gouvernementales jouent en effet un rôle fondamental : leur action est, en elle-même, un instrument de coopération tout à fait complémentaire de l'aide publique au développement.

Parmi l'ensemble de ces acteurs non gouvernementaux du développement, les jeunes volontaires tiennent une place particulière. Ils bénéficient, outre les crédits affectés aux volontaires du progrès, d'une nouvelle ligne budgétaire de 4 millions de

francs destinée à répondre à la proposition française de favoriser l'action de jeunes volontaires européens pour le développement.

J'en viens à ma conclusion.

Dans le cadre des masses budgétaires prévues pour 1985, le ministère de la coopération mène une réflexion sur l'ensemble de ses actions qui le conduit à proposer les mesures les plus aptes à sauvegarder sa capacité d'intervention et à accélérer la modernisation des instruments de coopération.

Pour 1985, je le rappelle, notre engagement global en faveur du tiers monde est tenu. Mais, dès 1986, des ajustements seront nécessaires.

La plupart de nos partenaires ont accompli des efforts considérables d'assainissement financier. De nombreux Etats se trouvent dans une situation à la limite du supportable et notre coopération se doit de les aider à passer un cap difficile.

M. Pierre Mauger. Et nous alors ?

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. L'aide publique dépassera 0,5 p. 100 du produit national brut, tandis que le sous-objectif de 0,15 p. 100 pour les P. M. A. sera atteint dès 1985.

Nous accomplissons actuellement nos propres ajustements pour réexaminer certaines opérations moins prioritaires et pour amorcer un redéploiement de notre aide bilatérale. Mais nous avons atteint la limite au-delà de laquelle nos propres engagements ne pourraient plus être tenus.

Partie intégrante de notre politique étrangère, la politique de développement doit ainsi, après une pause relative, retrouver le rythme qui puisse assurer l'ancrage de nos relations politiques, culturelles et de coopération, technique avec l'ensemble des pays du tiers monde. Il y va de l'audience, du rôle et de la responsabilité de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi tout d'abord de remercier deux de vos rapporteurs, Mme Nevoux et M. Zeller, pour avoir en quelque sorte déblayé le terrain devant moi.

M. Pierre Mauger. Ce sont des bulldozers !

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Je sais gré à Mme Nevoux d'avoir dressé un bilan de la présidence française pendant le premier semestre 1984 et à M. Zeller d'avoir souligné le caractère positif — c'est son expression — de cette présidence. Il l'a fait après bien d'autres, sur tous les bancs de cette assemblée.

M. Zeller a suggéré que soit faite une présentation comptable de la participation financière de la France à la Communauté européenne. Qu'il me permette de lui signaler que ce document existe déjà — et c'est même une innovation — sous la forme de l'annexe au budget général. C'est un document qui, certes, peut être amélioré mais qui est déjà un excellent instrument de travail.

Je mets cependant en garde M. le rapporteur contre la tentation qui pourrait être la sienne de rechercher, par l'intermédiaire de cette étude, ce que pourrait être le solde net ou un juste retour qui constitue une des critiques que nous avons trop souvent adressées à nos partenaires pour aujourd'hui couvrir le risque qu'on nous l'adresse.

Mesdames et messieurs, vous le savez, le ministère des affaires européennes n'est pas son propre ordonnateur. Cela me libère l'esprit par rapport à mes deux collègues et me permet de consacrer l'essentiel de mon intervention aux problèmes européens.

Lors du débat de politique étrangère d'avril dernier, je déclarais à cette même tribune : « La Communauté n'est pas morte à Athènes, elle a surmonté une partie de ses difficultés à Bruxelles, elle repartira à Fontainebleau... Le succès n'est pas hors de portée ».

Sans complaisance, mais avec conviction, j'affirme aujourd'hui devant vous que nous avons tenu notre pari et que nous avons réussi.

Bien sûr, tous les problèmes n'ont pas disparu du fait des accords intervenus à Fontainebleau. La Communauté, l'Europe secrètent et secrèteront encore leurs propres difficultés ! Mais les contentieux qui bloquaient la progression ont été résolus et les voies de l'avenir dégagées.

Les conditions d'une relance de l'Europe existent désormais et la présidence française y a largement contribué.

Je remercie encore tous ceux qui ont bien voulu l'admettre et le reconnaître.

Qu'en est-il aujourd'hui de la mise en œuvre des orientations fixées au Conseil européen ?

Je m'arrêterai d'abord aux questions budgétaires et financières. En ce qui concerne la maîtrise des dépenses budgétaires de la Communauté, la mise en forme des principes convenus à Fontainebleau progresse rapidement.

Sur des bases raisonnables et conformes aux engagements et responsabilités de chacun, un accord pourrait être obtenu très prochainement sur ce sujet à Bruxelles.

Sur le plan budgétaire, la grave crise traversée par les finances communautaires, qui durait depuis plusieurs années, est maintenant surmontée. Un budget rectificatif et supplémentaire a été adopté pour l'année 1984. Il doit permettre à la Communauté de remplir l'ensemble de ses engagements, notamment dans le domaine agricole. Pour l'année 1985, un accord est intervenu au Conseil qui prévoit que des ressources additionnelles à celles prévues dans le budget initial seront dégagées d'ici à l'automne prochain.

Augmentation des ressources propres, compensation raisonnable et temporaire accordée au Royaume-Uni, budgets établis et financés pour 1984 et 1985, mise au point d'une discipline budgétaire : rien n'a été laissé de côté par le Conseil ; aucun argument financier ne devrait dorénavant ralentir la marche en avant de la Communauté.

Examinons maintenant, plus rapidement, les autres acquis de la présidence française.

Dans le domaine agricole, des progrès significatifs ont été enregistrés, comme l'a rappelé il y a deux jours M. le ministre de l'Agriculture : hausse des prix moyens en francs de 5 p. 100 pour la campagne 1984-1985 ; discussions approfondies à Bruxelles pour un nouveau règlement sur les structures agricoles ; adoption par la Commission des mesures de gestion nécessaires pour éviter que le démantèlement des montants compensatoires ne perturbe les marchés ; engagement de discussions au G A T T sur les produits de substitution des céréales.

En ce qui concerne le lancinant et délicat problème de la réduction de la production laitière sur deux années, le bilan pour notre pays est positif. Plus de 50 000 producteurs ont demandé à bénéficier des mesures de cessation d'activité, libérant 1,7 million de tonnes de cette production.

Dans un autre ordre d'idées, la réforme des fonds structurels se met en place.

Pour être complet sur ce que fut l'année 1984 pour l'Europe, il me faut aussi mentionner les activités très nombreuses qui se sont déroulées dans le cadre du Conseil de l'Europe, dont j'assume la présidence du comité des ministres pour un mois encore, au nom de la France.

Vous le voyez, à Strasbourg comme à Bruxelles, la présidence française n'est pas restée inactive.

Je voudrais maintenant parler de l'avenir, et je souhaiterais m'arrêter sur trois thèmes.

D'abord, l'espace industriel. Dans la ligne du memorandum qu'il a déposé à l'automne dernier, le Gouvernement n'a cessé de plaider en faveur de la constitution d'un espace européen de l'industrie et de la recherche qui devrait permettre à nos entreprises de trouver les motivations et les moyens nécessaires pour renforcer leur présence sur la scène internationale face à leurs concurrents japonais et américains.

La Communauté, déjà premier ensemble commercial du monde, peut devenir la première puissance industrielle. Or que consta-
tons-nous ?

Le marché européen reste fragmenté, les entraves techniques aux échanges demeurent, les entreprises non européennes pénètrent toujours plus avant les bastions traditionnels de notre industrie, la dépendance de la Communauté dans les domaines de pointe ne se réduit pas.

Face à ce défi, il convient de réagir vite et fort.

Deuxième impératif majeur pour la Communauté : l'ouverture vers le Sud. Voilà bientôt dix ans que les peuples d'Espagne et du Portugal frappent à la porte de la maison commune. Après de longues années de dictature, ils aspirent à la paix, à la liberté et au progrès que la Communauté a apportés à d'autres Européens. Quoi de plus légitime ?

M. Pierre Mauger. Les Espagnols nous attaquent !

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Ne nous trompons ni d'époque ni de combat : la question n'est plus de dire oui ou non à l'élargissement, mais d'en préparer sérieusement les conditions.

Je l'affirme devant vous : l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté est une chance pour l'Europe. Elle renforcera la capacité économique de l'ensemble communautaire et donc son poids politique sur la scène internationale. Elle accroîtra la taille du Marché commun, ce qui signifie pour tous et, en particulier, pour la France, une augmentation des productions, des échanges et des emplois.

Vous le savez, une échéance a été fixée pour cette adhésion : le 1^{er} janvier 1986. A cette date, la Communauté sera en mesure d'accueillir deux nouveaux Etats membres.

Avec le Portugal, les discussions touchent à leur fin.

En ce qui concerne l'Espagne, les grands principes devant guider les négociations ont été arrêtés en juin dernier sous la présidence française : équilibre d'ensemble, progressivité dans l'intégration, respect de l'intérêt mutuel des deux parties et, en particulier, de l'intérêt de notre pays.

Sur ces bases, garantes de la pérennité et de la solidité du futur accord d'adhésion, les discussions ont progressé rapidement. Je ne mentionne ici pour mémoire que les principaux sujets encore en discussion : la production viticole, la pêche, l'industrie, autant de domaines dans lesquels les intérêts français seront défendus par le Gouvernement avec acharnement.

Pour aider les régions du Midi de la France à faire face à l'élargissement de la Communauté, le Gouvernement étudie des mesures concrètes dans la ligne du rapport établi par M. Macquart. Ces mesures, qui seront complétées ultérieurement par les programmes intégrés méditerranéens, devront entrer en vigueur dès 1985.

Certains, mesdames, messieurs les députés, s'inquiètent des conséquences de l'élargissement pour nos partenaires méditerranéens. Leur préoccupation est légitime. Le Gouvernement français a demandé que soit maintenu le courant des échanges avec le Maroc, la Tunisie et Israël.

Puisque j'évoque les pays du Sud, et sans revenir sur ce qui a été excellemment dit par M. le ministre de la coopération, qu'il me soit permis de mentionner l'échéance capitale que représente pour l'Europe le renouvellement de la convention de Lomé.

Vous le savez, la situation des pays du tiers monde, et de l'Afrique en particulier, est dramatique. L'heure n'est plus à la discussion mais à la décision et à l'action.

Mme Paulette Nevoux, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Troisième impératif pour l'avenir : la relance de la construction européenne par l'édification de l'Europe politique.

Que serait, en effet, une Europe réduite à l'état de simple communauté de marchands ?

L'Europe représente plus. Elle doit être bien plus.

Elle doit d'abord exister davantage dans l'esprit même et la vie quotidienne de ses citoyens. Le Conseil européen a décidé à Fontainebleau, vous vous en souvenez, de créer un comité spécial chargé de proposer très rapidement des mesures concrètes permettant à chacun de vivre davantage et mieux l'Europe : abolition des frontières au sein de la Communauté, équivalence des diplômes, échange de jeunes, adoption d'instruments européens symboliques, notamment.

De telles mesures sont fondamentales, mais il faudra voir plus loin et faire davantage encore.

Les peuples de l'Europe aspirent à l'union véritable, à un avenir commun, nourri de ce que chacun d'entre eux possède de meilleur. Cette Europe-là, riche à la fois de sa diversité et de son unité, il faut bien la réaliser ! C'est le défi lancé à notre génération.

C'est pour s'y préparer que le Conseil européen de Fontainebleau a créé un comité *ad hoc*, chargé d'examiner les conditions dans lesquelles pourrait progresser l'intégration européenne.

Ce comité auquel participe pour notre pays, comme représentant du chef de l'Etat, notre ancien collègue Maurice Faure, a déjà tenu plusieurs sessions. Il fera au Conseil européen de Dublin des suggestions en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions de la communauté actuelle et de renforcer la coopération européenne, dans les domaines encore extérieurs au traité, de l'éducation, de la santé, de la culture, de la justice.

Il s'appuiera pour ce faire sur la déclaration solennelle adoptée en juin 1983 à Stuttgart et s'inspirera du projet d'union européenne adopté par le Parlement européen et des suggestions faites par M. le Président de la République dans le discours qu'il a prononcé en mai 1984 devant l'Assemblée de Strasbourg.

Ce comité, fruit d'une initiative française, représente une nouvelle chance pour l'Europe. Je souhaite qu'il puisse conclure rapidement ses travaux.

Mesdames, messieurs les députés, tel est le bilan de l'action européenne de la France pendant l'année 1984.

Telles sont aussi les perspectives. D'aucuns les trouveront empreintes de trop d'optimisme. Je leur répondrai, comme le faisait un des fondateurs de l'Europe : « Je ne suis pas optimiste, je suis déterminé. » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Relations extérieures, affaires européennes, coopération et développement (suite) :

Annexe n° 35 (relations extérieures : services diplomatiques et généraux). — M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 2367, tome I, de Mme Véronique Neiertz, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2368, tome VIII, de M. Guy-Michel Chauveau, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 1 (affaires européennes). — M. Adrien Zeller, rapporteur spécial ; avis n° 2367, tome IV, de Mme Paulette Nevoux, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Annexe n° 36 (coopération et développement). — M. Alain Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 2367, tome II, de M. Roland Bernard, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2366, tome XII (relations culturelles), de M. Bernard Bardin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2367, tome III (relations culturelles) de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.

Economie, finances et budget : consommation, articles 85 à 87 :

Charges communes : annexe n° 14, tome I. — M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.

Services économiques et financiers : annexe n° 14, tome II. — M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.

Budget : annexe n° 15. — M. Parfait Jans, rapporteur spécial.

Consommation : annexe n° 16. — M. Marc Massion, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome VI, de M. Pierre Weisenhorn, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.